

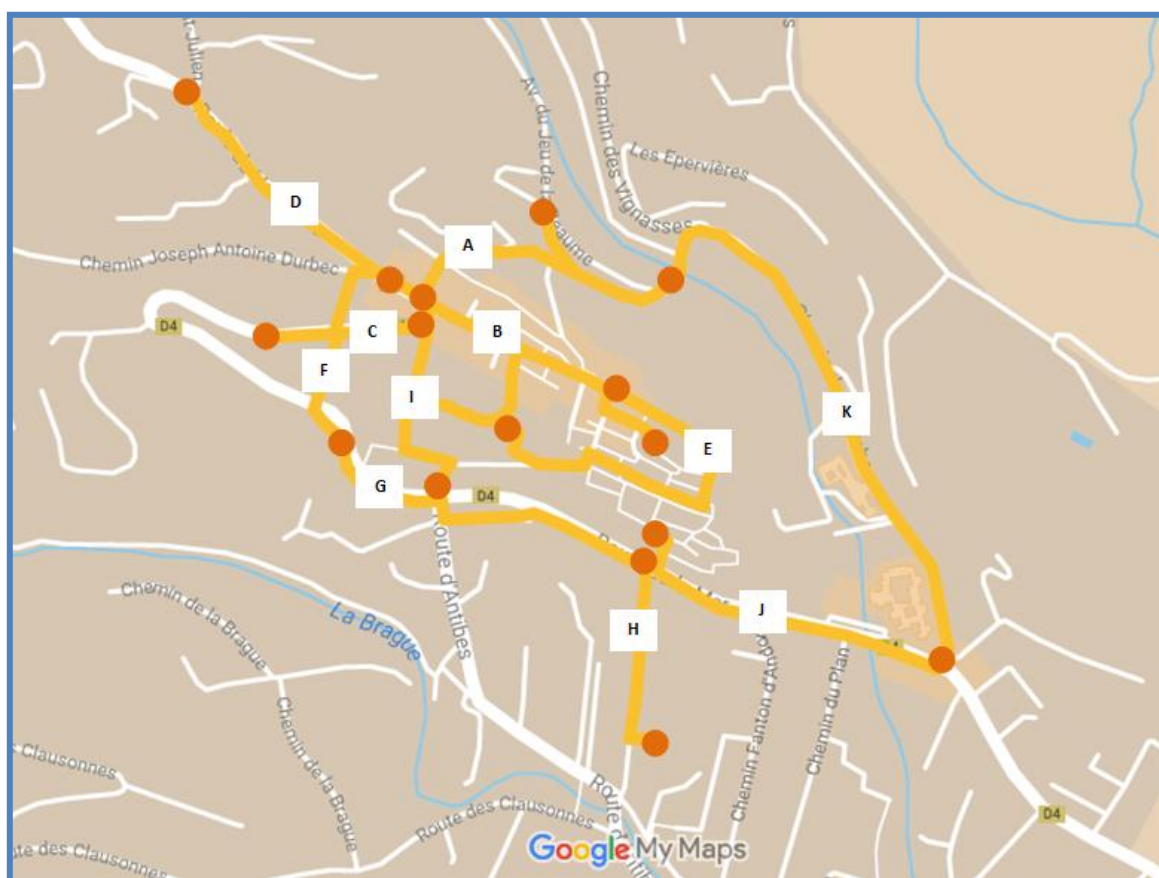


PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Révision n°1 (2017)

PC2 : Fiches itinéraires

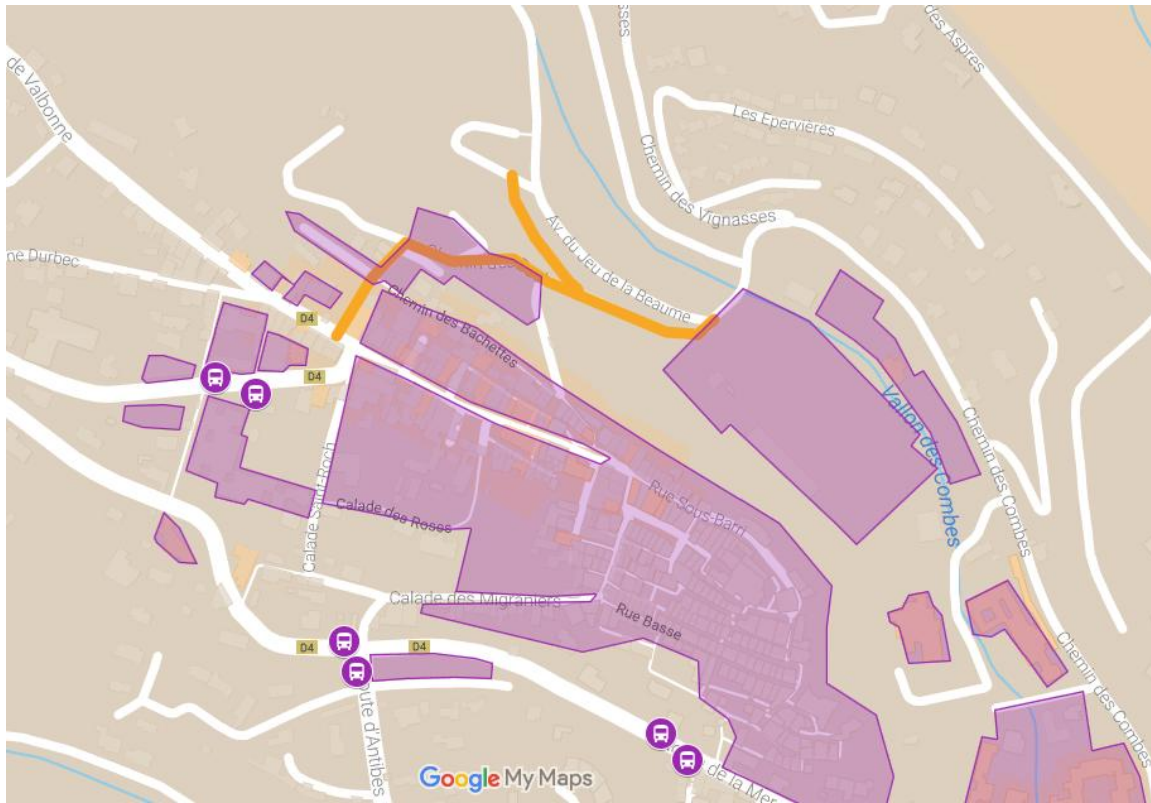
Zone du Village de Biot






Zone du Village

Itinéraire A

De l'entrée du village vers les Parkings des Bâchettes, de la Beaume et vers le Stade Operto



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus

CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Chemin des Bâchettes	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village Visiteurs	Cet itinéraire permet de faire le lien entre le village et le fond de la vallée côté Nord, où se trouvent plusieurs parkings et des équipements sportifs (CSPO, tennis, etc.). 5/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Parking des Bâchettes : le programme prévoit un cheminement piéton jusqu'au Parking de la Beaume, ce qui facilitera le lien vers cet espace. Par ailleurs, le lien entre le Parking et le village sera facilité grâce à un ascenseur (2017-2018)

Extension Mairie principale : en lien avec les travaux aux Parking des Bâchettes, un salle des associations sera créée. Celle-ci sera accessible aux PMR (2018).

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés	Préconisations	
Pente du cheminement excessive sur le Ch. Des Bâchettes (D73.1, D78.1) et sur le cheminement piéton vers le Ch. Du Jeu de la Beaume (C27)	Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.	
Obstacles nécessitant des aménagements légers	Préconisations	
Absence de cheminement piéton sur le bas du Chemin des Bâchettes (C78.4)	Faire marquage à la peinture	3000 € HT
Largeur du cheminement inférieur à 140cm (C73.3)	Refaire marquage au sol	600 € HT
Traversées de chaussée non réglementaires (C79)	Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)	890 € HT
Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x18 (C73.2, C78.2, C78.3) ; grilles avec trous ou fentes supérieurs à 2cm x2 (C76.1)	Poser des potelets conformes x7 Changer les grilles x2	12 560 € HT
Absence de place de stationnement réservée sur le parking bas couvert (C80)	Baliser une place réservée	2300 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement, cet itinéraire restera inaccessible aux UFR en autonomie si un grand projet d'aménagement n'est pas réalisé. Le programme de réaménagement du Parking des Bâchettes permettra de rendre accessible cet espace, et de faciliter le lien entre le parking et l'entrée du village.

Le cheminement piéton prévu entre le parking et le bas de la vallée facilitera les déplacements PMR sur cette zone.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C27**

**Fonction Chemin du jeu de la Beaume
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Cheminement piétons vers village**

Description



Pente du cheminement excessive

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE MODIFIE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C39.1**

**Fonction Route de Valbonne
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**


Description



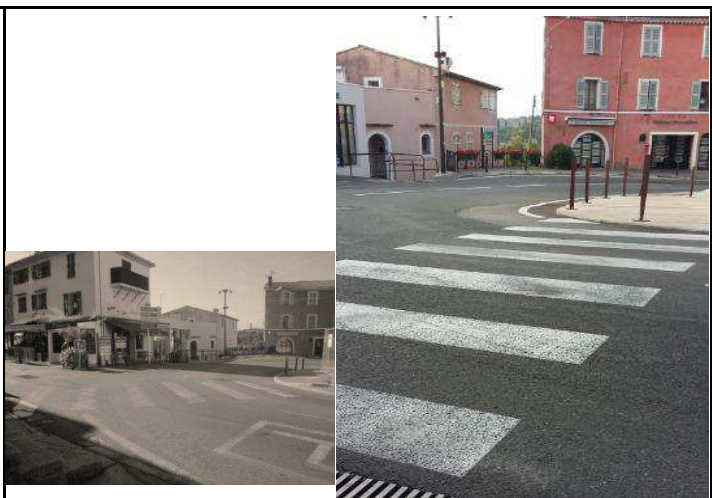
Traversée de chaussée non réglementaire

Traversée modifiée

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté chemin neuf)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	1				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 920	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D73.1**

**Fonction Chemin et Parkings hauts des bâchettes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Chemin des bâchettes**

Description



Pente du cheminement excessive

Jusqu'à 18%

Principe

Le cheminement reste inchangé.

Prévoir une aide à la personne afin d'accéder au centre du village.

Pour les utilisateurs de fauteuil roulant, permettre l'accès au centre du village et l'utilisation des places de stationnement réservé.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C73.2**

**Fonction Chemin et Parkings hauts des bâchettes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Chemin des bâchettes**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x7

Principe

Poser un potelet conforme :
 - pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
 - pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
 - pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
 Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
 La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
 x7



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	7				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				4 380	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C73.3**

**Fonction Chemin et Parkings hauts des bâchettes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Chemin des bâchettes**

Description

Largeur du cheminement insuffisante

Principe

Reprendre le marquage au sol à la peinture routière au bas de la pente pour obtenir une largeur de 1,4 m



*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

MARQUAGE - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
	estim	unit HT	€ HT		
traçage et implantation				600	oct-11
marquage des bandes à la peinture routière					

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C75**

Fonction Chemin et Parkings hauts des bâchettes
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêt parking des bâchettes x 1

Description



Absence de quai de bus

Principe

L'arrêt de bus reste inchangé
(impossibilité technique de créer
un arrêt de bus conforme à cet
emplacement).



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C76.1**

**Fonction Chemin et Parkings hauts des bâchettes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie piétonne du chemin des bâchettes**

Description

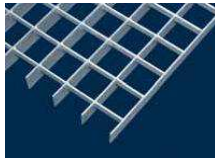


Présence d'une grille avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement
Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Principe

Changer la grille pour un caillebotis à mailles carrées 2 x 2 cm.

x1



Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.

x1



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

CAILLEBOTIS - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1			700	oct-11
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie					
TOTAL				700	<i>oct-11</i>

GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1			600	oct-11
fourniture et pose d'une grille de 60x60					
TOTAL				600	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D78.1**

**Fonction Chemin des Combes et Parkings bas des bâchettes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie haute du chemin des Combes**

Description



Pente du cheminement excessive

Environ 20%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C78.2**

**Fonction Chemin des Combes et Parkings bas des bâchettes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie haute du chemin des Combes**

Description

Largeur du cheminement inférieur à 140 cm

Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement



l = 100-110 cm

x5

Principe

Poser un potelet conforme :

- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum

- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum

Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.

La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.

x5

Les poser de manière à laisser un passage de 140 cm de large pour le cheminement piétons.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	5				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				3 130	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C78.3**

**Fonction Chemin des Combes et Parkings bas des bâchettes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie haute du chemin des Combes**

Description



Largeur du cheminement inférieur à 140 cm

Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x6

Principe

Poser un potelet conforme :
- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm. La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
x6
Les poser de manière à laisser un passage de 140 cm de large pour le cheminement piétons.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	6			3 750	<i>oct-11</i>
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm) raccords, finitions					
TOTAL				3 750	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C78.4**

**Fonction Chemin des Combes et Parkings bas des bâchettes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie haute du chemin des Combes**

Description



Absence de cheminement piéton

bas du chemin des combes

Principe

Malgré la pente existante, réaliser un marquage au sol à la peinture routière jusqu'au cheminement piétons vers le parking de la Beaume.

Après la route est trop étroite pour créer un marquage au sol de 1,4 m

Une autre solution pourrait être la mise en place d'une zone de rencontre où le piéton est prioritaire sur les véhicules



Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements

MARQUAGE - création	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
longueur du cheminement (mL)	100			3 000	oct-11
traçage et implantation					
marquage des bandes à la peinture routière					

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C79**

**Fonction Chemin des Combes et Parkings bas des bâchettes
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Entre les 2 parkings niveau espace multimédia**

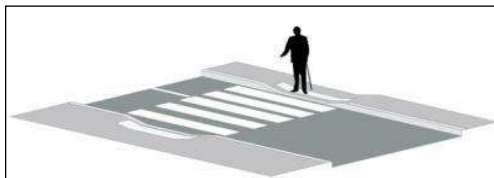
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				890	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C80**

**Fonction Chemin des Combes et Parkings bas des bâchettes
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Parking bas couvert**

Description



Absence de place de stationnement réservée

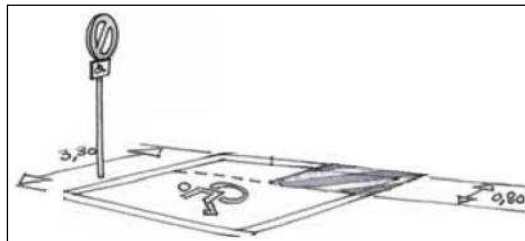
Principe

Compte tenu du nombre de places dans le parking couvert, il est nécessaire de créer 2 places de stationnement réservées (ratio de 2% à respecter). Néanmoins, compte tenu de la présence d'une pente non conforme pour accéder au village, il semble plus opportun de créer ces places de stationnement proche du village.
Baliser une place réservée avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m).
x2



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 8° Stationnement réservé

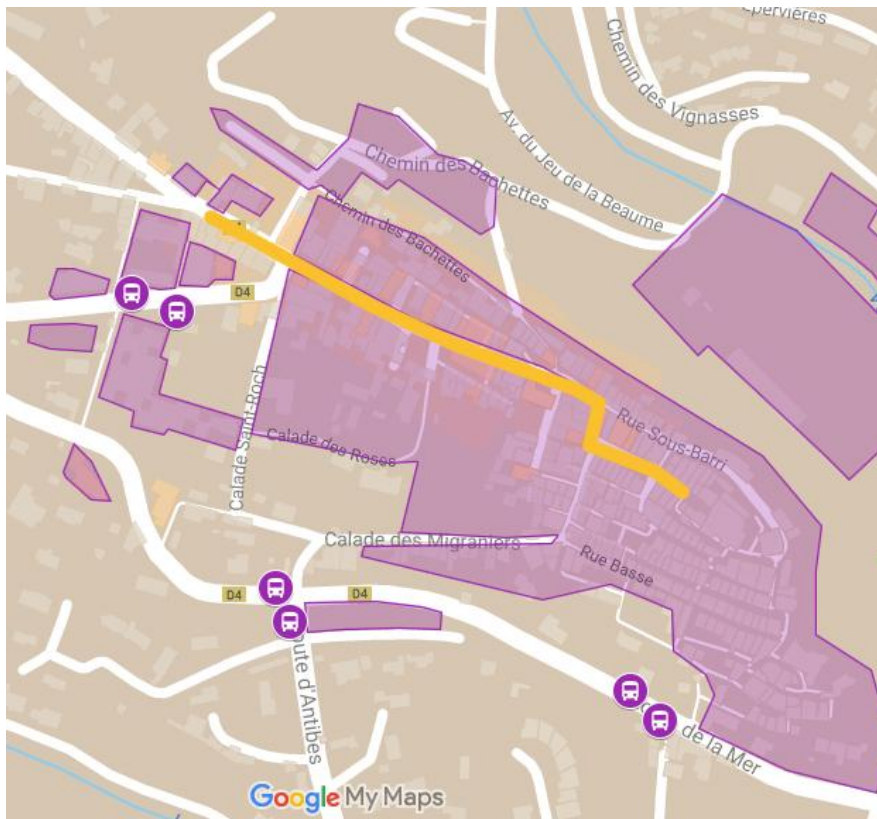
STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de place(s)	2				
installation panneau B6d + panonceau M6h					
marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				2 300	<i>oct-11</i>






Zone du Village

Itinéraire B

De la Mairie principale jusqu'à la place de l'Eglise



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Rue Saint-Sébastien Place du Général de Gaulle Place des Arcades Place de l'Eglise	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village Visiteurs (tourisme)	Un itinéraire très emprunté. Il apparaît très important d'améliorer l'accessibilité sur cet itinéraire, notamment pour promouvoir l'activité économique et touristique fortement présente sur cet itinéraire. 5/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Travaux Rue Saint-Sébastien : requalification de l'espace public (2018-2020)

Travaux Place de l'Eglise : le revêtement en calades est refait à l'identique. La planimétrie sera améliorée, ce qui facilitera les déplacements. Cependant, le revêtement en calades restera inconfortable pour le déplacement des UFR (de sept/oct 2017 à avril/mai 2018).

Travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP de la commune :

- Musée d'histoire locale, Rue Saint-Sébastien (2016-2017)
- Ancienne mairie, Place de l'Eglise (2018)
- Eglise Sainte Marie-Madeleine et presbytère (2019)
- WC public, rue du Portugon (2018)

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés	Préconisations	
Pente du cheminement excessive sur la portion entre la Rue Saint-Sébastien et la Place des Arcades (C45.2)	Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.	
Obstacles nécessitant des aménagements lourds	Préconisations	
Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme sur la Place de l'Eglise (C49)	Refaire le revêtement (prévu). Prévoir un cheminement accessible de 140cm de large jusqu'à l'entrée de l'Eglise.	
Largeur du cheminement inférieur à 140cm et présence de ressauts sur la Route de Valbonne côté pair (C37.4)	Projet d'aménagement global à prévoir (mais difficile à certains endroits sur le plan technique et spatial)	
Absence de trottoir sur le côté impair de la Route de Valbonne (C38.2)	Utiliser le trottoir d'en face (mais largeur inférieur à 140cm) Projet d'aménagement global à prévoir	
Obstacles nécessitant des aménagements légers	Préconisations	
Traversées de chaussée non réglementaires (C37.3)	Modifier et/ou compléter les traversées x5 (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)	890 € HT
Présence de ressauts supérieurs à 2cm pour accéder à la Place du Général de Gaulle (C50)	Réaliser un bateau de 140cm de large pour accéder à la Place de Gaulle.	1260 € HT
Présence d'obstacles ou de dangers dans le cheminement : danger non protégé (C42.1) ; potelets non conformes x8 (C42.3 ; C50) ; signalisation basse x1 (C50); grilles avec fentes supérieurs à 2cm x8 (C37.2 ; C42.2 ; C57)	Pose d'une bordure x1 Poser des potelets conformes x8 Changer panneau signalisation x1 Changer les grilles x8	10 850 € HT
Absence de plaque de rue (C45.1)	Ajouter plaque de rue x1	250 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement, sur la portion entre la Rue Saint-Sébastien et la Place des Arcades, cet itinéraire est uniquement accessible aux UFR en autonomie sur la portion de la Rue St-Sébastien, avant ce passage.

Les travaux prévus sur la Rue Saint-Sébastien et la Place de l'Eglise vont permettre de corriger des obstacles importants. D'autres aménagements légers peuvent contribuer à améliorer l'accessibilité de cet itinéraire.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C37.2**

**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



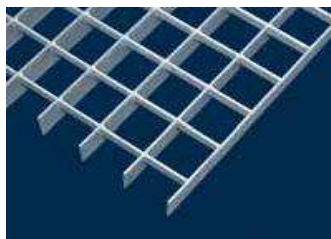
x2

Présence d'une grille avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Principe

Changer la grille pour un caillebotis à mailles carrées 2 x 2 cm.

x2



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

CALLEBOTIS - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	2				
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie					
TOTAL				2 800	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C37.3**


**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(accès au parking des bachettes)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				890	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C37.4**

**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Présence d'un ressaut supérieur à 2 cm dans le cheminement

Largeur du cheminement inférieur à 140 cm

l = 90 cm (au niveau de la mairie)

Principe

Une réflexion approfondie et un projet d'aménagement global doivent être menés pour l'aménagement et la création d'un cheminement piétons accessible et continu sur la route de Valbonne.

Il semble tout de même difficile sur le plan technique et spatial d'agrandir le trottoir existant



VOIR PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C38.2**

Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté impair

Description

Absence de trottoir

Présence de ressauts supérieurs à 2 cm dans le cheminement



Jusqu'à l'école Langevin

Principe

Le cheminement reste inchangé.

Utiliser le trottoir côté opposé si un projet global de travaux abouti sur cette partie de la route
Voir OC 37.4



VOIR OC 37.4

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C42.1**

**Fonction Rue Saint-Sébastien
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue Saint-Sébastien**

Description



Présence d'un danger non protégé

Boîte aux lettres en saillie

Principe

Poser une bordure sous la boîte aux lettres afin de créer un rappel au sol.



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

BORDURE - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
pose d'une bordure pour rappel au sol					
TOTAL				50	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C42.2**

**Fonction Rue Saint-Sébastien
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue Saint-Sébastien**

Description



Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Principe

Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.

x4 (le long de la rue)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	4				
fourniture et pose d'une grille de 50x50					
TOTAL				1 700	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C42.3**

**Fonction Rue Saint-Sébastien
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue Saint-Sébastien**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x4

Principe
Poser un potelet conforme :
- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
x4



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	4				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				2 500	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C45.1**

**Fonction Rue Saint-Sébastien
V-SIGN (VOIRIE SIGNALÉTIQUE)**

Description



Absence de plaque de rue

Principe

Prévoir la pose d'une plaque de rue, fixée à une paroi verticale.

(côté route de Valbonne)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 9° Signalétique et systèmes d'information, hors signalisation routière

CIRCULATION - signalisation	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de plaque(s)	1				
fourniture et pose plaque de rue					
TOTAL				250	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C45.2**

**Fonction Rue Saint-Sébastien
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Accès Place des Arcades**

Description



Pente du cheminement excessive

10-12%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C49**

**Fonction Rue du Barri et place des arcades
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Place de l'Eglise**

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Calade

Principe

Le revêtement n'est pas uniforme.
Selon le classement patrimonial de la Calade, envisager un rejointoyage partiel sur 140 cm de largeur vers l'entrée de l'église et de la bibliothèque ou la mise d'un autre système permettant le roulage d'un fauteuil.

Sinon, prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C50**

**Fonction Place du Général de Gaulle et chemin des roses
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Place du Général de Gaulle**

Description

Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement
Présence d'un ressaut supérieur à 2 cm dans le cheminement



x5
ht = 7 cm

Principe

Réaliser un bateau de 140cm de largeur avec ressaut inférieur à 2 cm de hauteur et bord arrondi.
(côté entrée de la place)

Remplacer les potelets existants par des potelets conformes (x4).
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.

Remonter la signalisation de manière à ce qu'elle offre un passage libre en sous-face de 2,2 m (x1)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 5° Ressauts

CHEMINEMENT - création bateau	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de bateau(x)	1			1 260	oct-11
bordure dépose-repose décapage fond de forme grave ciment raccords d'enrobé					
TOTAL				1 260	oct-11

Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	4			2 500	oct-11
démolition revêtement existant, dépose existant pose poteau conforme (h = 120cm), raccords, finitions					
TOTAL				2 500	oct-11

PANNEAU DE SIGNALISATION	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de panneau(x)	1			400	oct-11
Changement poteau, pose					
TOTAL				400	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C57**

**Fonction Rue du portugon
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue du portugon**

Description



**Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs
à 2 cm dans le cheminement**

x2

Principe

Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.

x2



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

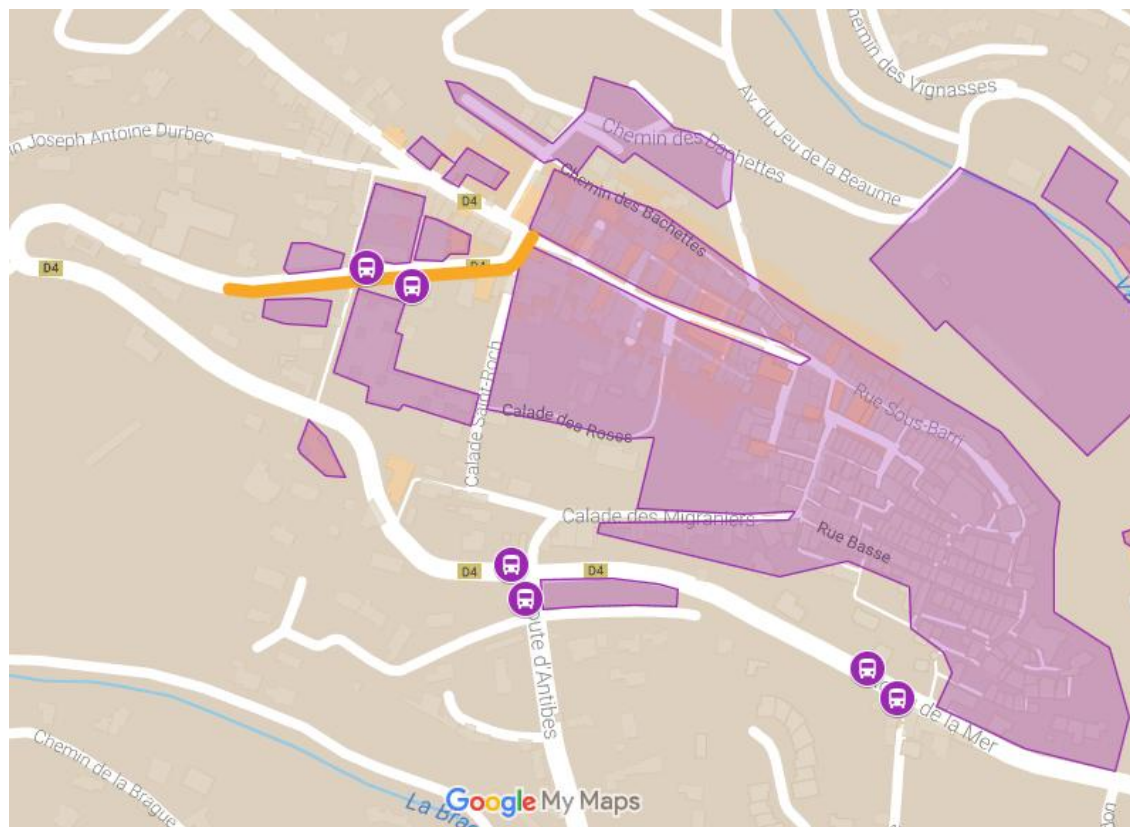
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement




GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	2				
fourniture et pose d'une grille de 50x50					
TOTAL				900	<i>oct-11</i>

Zone du Village

Itinéraire C

Entrée du village par Chemin Neuf



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Chemin Neuf	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village Visiteurs (tourisme)	De nombreux équipements publics sont présents sur cet itinéraire (Médiathèque, CCAS, Crèche, Terrain de Boules, Ecole Saint-Roch). Il s'agit donc d'un itinéraire très fréquenté, et sur lequel sont présents de nombreuses PMR (enfants, poussettes, personnes âgées). 5/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP de la commune :

- CCAS et Crèche, Chemin Neuf (2017)

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive sur le Ch. Neuf

Préconisations

Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

Obstacles nécessitant des aménagements lourds

Absence de trottoir sur la partie haute du Chemin neuf (C33.2)

Préconisations

Utiliser le trottoir d'en face (mais largeur inférieur à 140cm)
Projet d'aménagement global à prévoir

Largeur du cheminement inférieur à 140 cm (C33.3)

Projet d'aménagement global à prévoir (mais difficile à certains endroits sur le plan technique et spatial)

Arrêt de bus inaccessible aux UFR x2 (C35.2)

Création d'un quai de bus x2

24 000 € HT

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x30 (C33.5)

Préconisations

Poser des potelets conformes x30

18 750 € HT

CONCLUSION

Un projet d'aménagement global est à prévoir afin de pouvoir sécuriser le cheminement piéton sur la partie haute du Chemin Neuf. Des aménagements plus ou moins lourds peuvent être réalisés pour améliorer l'accessibilité des PMR.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite mai 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C33.2**

**Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie haute du Chemin neuf**

Description



Absence de trottoir

Côté terrain de boules

Principe

Une réflexion globale et un projet d'aménagement global doivent être menés pour l'aménagement et la création d'un cheminement piétons accessible et continu sur le chemin neuf.



PREVOIR PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite mai 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C33.3**

Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie haute du Chemin neuf

Description



Largeur du cheminement inférieur à 140 cm (côté CCAS)

I = 80 cm

Principe
Déposer le trottoir existant et créer un trottoir d'une largeur de cheminement de 100 cm avec revêtement dur, uniforme et non-glissant (enrobé).

Voir projet d'aménagement global préconisé en OC 33.2



VOIR OC 33.2

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite mars 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C33.5**

**Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie haute du Chemin neuf**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement **x30**

Principe
Poser un potelet conforme :
- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
x30



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	20				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				18 750	<i>mars-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite mai 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C35.2**

**Fonction Chemin neuf
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêts Biot village x 2**

Description
**Arrêt de bus inaccessible aux UFR
Absence de quai de bus**



Principe
Créer un quai surélevé accessible par deux rampes de pente inférieure à 5% et poser un abris bus, dont l'implantation permet une aire de rotation de 150 cm de diamètre.

Recommandation : la hauteur du quai recommandée est de 18 cm.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 12° Emplacements d'arrêt de véhicule de transport collectif

ARRET DE BUS - création d'un quai	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de quai(s) de bus	2				
dépose du revêtement et décapage					
dépose de l'abris bus					
travaux de terrassement					
fond de forme grave ciment					
pose des bordures					
création plate forme béton quai surélevé					
création rampes d'accès des deux cotés de l'abris					
fourniture et pose abris bus					
TOTAL				24 000	<i>aout-17</i>

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Création d'un cheminement piéton sur le Chemin Saint-Julien : 1^{ère} tranche de travaux au niveau de la Chapelle (sur projet global de 5-7 tranches), les deux voies passeront derrière la Chapelle, la voie actuelle sera transformée en espace piéton (parking vélo, arrêt de bus) – Début des travaux oct. 2018, pendant 3-4 mois

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive sur les deux cotés de la Route de Valbonne (D37.1 ; D38.1)

Préconisations

Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

Arrêt de bus Chemin de St-Julien, côté Chapelle : inaccessible aux UFR et absence de quai de bus (C40.2)

L'arrêt de bus reste inaccessible aux UFR. Impossible de le déplacer.

Obstacles nécessitant des aménagements lourds

Absence de trottoir sur le côté impair de la Route de Valbonne (C38.4)

Préconisations

Utiliser le trottoir d'en face (mais largeur inférieure à 140cm)
Projet d'aménagement global à prévoir

Largeur du cheminement inférieure à 140cm (C37.5 ; C37.6)

Projet d'aménagement global à prévoir (mais difficile à certains endroits sur le plan technique et spatial)

Arrêt de bus Chemin de St-Julien, côté opposé à la Chapelle : inaccessible aux UFR et absence de quai de bus (C40.1)

Création d'un quai de bus

12000 € HT

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Traversées de chaussée non règlementaires (C39.2 ; C39.3 ; C39.4)

Modifier et/ou compléter les traversées x5 (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)

1100 € HT

Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x7 (C38.3)

Poser des potelets conformes x7

4380 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement, cet itinéraire restera inaccessible aux UFR en autonomie.

Afin d'améliorer les déplacements des PMR, et plus globalement de l'ensemble des usagers, il apparaît indispensable de prévoir un projet global d'aménagement de la Route de Valbonne depuis l'entrée du Chemin St-Julien jusqu'à l'entrée du cœur de village.

Des aménagements légers peuvent être réalisés pour corriger certains obstacles dans le cheminement, mais ne permettront pas à eux seuls de rendre cet itinéraire accessible.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D37.1**

**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Pente du cheminement excessive

7-8%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C37.5**

**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Largeur du cheminement inférieur à 140 cm

l = 70 cm (face école Langevin)

Principe

Voir projet d'aménagement global
préconisé en OC 37.4



*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

VOIR OC 37.4

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C37.6**

**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Largeur du cheminement inférieur à 140 cm

I = 80 cm

Principe

Déposer le trottoir existant et créer un trottoir d'une largeur de cheminement de 100 cm avec revêtement dur, uniforme et non-glissant (enrobé).

Voir projet d'aménagement global préconisé en OC 37.4



VOIR OC 37.4

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D38.1**

**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté impair**

Description



Pente du cheminement excessive

7-8%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C38.3**

**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté impair**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x7

Principe

Poser un potelet conforme :
 - pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
 - pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
 - pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
 Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
 La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
 x7



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	7				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				4 380	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C38.4**

**Fonction Route de Valbonne
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté impair**

Description



Absence de trottoir

Principe

Utiliser le trottoir côté opposé en empruntant les traversées de chaussée existantes



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C39.2**


**Fonction Route de Valbonne
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(devant l'école Langevin)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	4				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	1				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
fourniture et pose d'une grille de 60x60	1				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				4 020	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C39.3**


**Fonction Route de Valbonne
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau de la résidence des oliviers)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 240	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C39.4**


**Fonction Route de Valbonne
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau du chemin de Saint-Julien)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	1				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 840	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
**MODIFICATION ESTIMATION
DU COUT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C40.1**

**Fonction Route de Valbonne
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêts chemin de Saint-Julien x 2**

Description
**Arrêt de bus inaccessible aux UFR
Absence de quai de bus**



Principe
Créer un quai surélevé accessible par deux rampes de pente inférieure à 5% et poser un abris bus, dont l'implantation permet une aire de rotation de 150 cm de diamètre.

L'abri-bus est situé sur une parcelle privée.

Recommandation : la hauteur du quai recommandée est de 18 cm.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 12° Emplacements d'arrêt de véhicule de transport collectif

ARRET DE BUS - création d'un quai	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de quai(s) de bus	1				
dépose du revêtement et décapage					
dépose de l'abris bus					
travaux de terrassement					
fond de forme grave ciment					
pose des bordures					
création plate forme béton quai surélevé					
création rampes d'accès des deux cotés de l'abris					
fourniture et pose abris bus					
TOTAL				12 000	<i>aout-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C40.2**

Fonction Route de Valbonne
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêts chemin de Saint-Julien x 2

Description
Arrêt de bus inaccessible aux UFR
Absence de quai de bus



Principe

L'arrêt de bus reste inchangé et inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Il n'est pas possible de le déplacer.

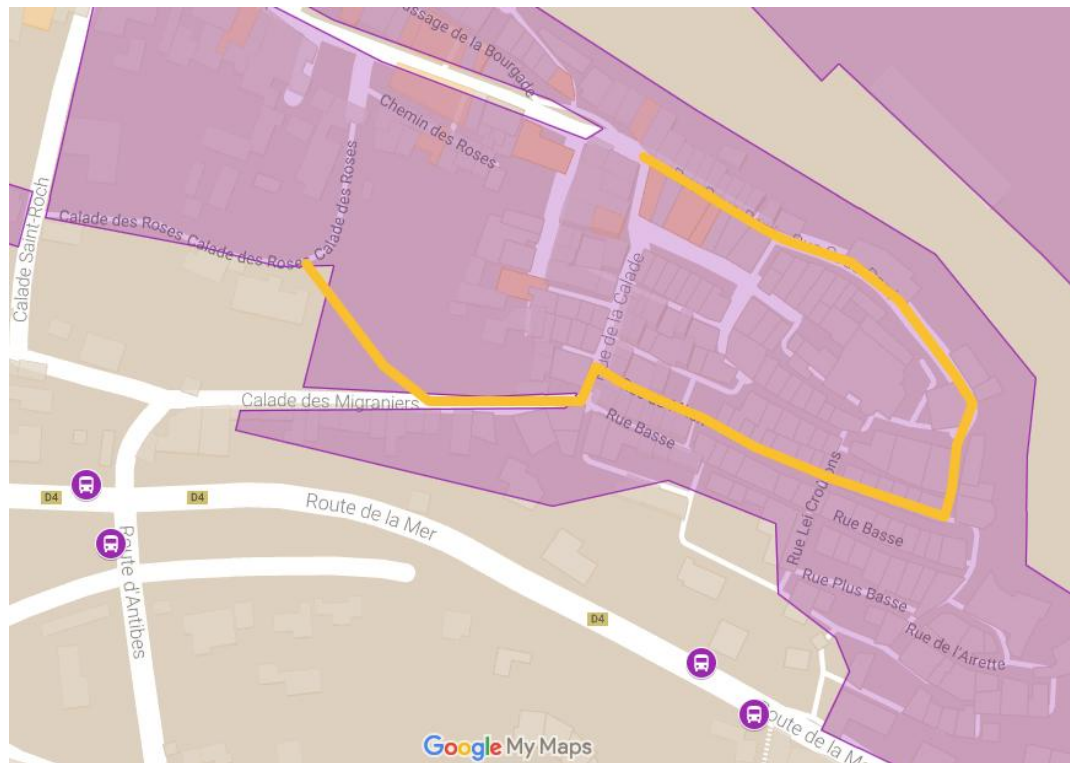





PAS DE PRECONISATION

Zone du Village

Itinéraire E

De la Rue Sous-Barri au Jardin Frédéric Mistral



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Rue Sous-Barri Rue du Mitan Calades des Migraniers Jardin Frédéric Mistral (accès Sud)	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village Visiteurs (tourisme)	L'intérêt de cet itinéraire est principalement touristique, afin d'offrir la possibilité pour les PMR de visiter les petites ruelles du village. 3/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP de la commune :

- Jardin Frédéric Mistral (2017)

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive sur la Rue Sous-Barri (D46.1), la Calade des Migraniers (D54.1) et au Jardin Frédéric Mistral (C55.2)

Préconisations

Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

Obstacles nécessitant des aménagements lourds

Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme sur la Rue du Sous-Barri (C46.2) et Rue du Mitan (C62.2)

Préconisations

La Calade est déjà jointoyée au maximum sur la Rue du Sous-Barri .
Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Sécurisation des marches absente et/ou non conforme au Jardin F. Mistral (C55.3)

Préconisations

Compléter la signalisation et l'équipement

180 €

Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x4 (C46.3 ; C62.1) ; grilles avec fentes supérieures à 2cm x11 (C46.3 ; C54.2 ; C55.1)

Remplacer les potelets x4
Remplacer les grilles x11

7010 €

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement sur certaines portions de l'itinéraire, celui-ci restera inaccessible aux UFR en autonomie.

Des aménagements légers peuvent être réalisés pour que l'itinéraire soit accessible aux autres types de handicaps.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D46.1**

Fonction Rue Sous-Barri
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue du Sous-Barri

Description



Pente du cheminement excessive

8-9%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C46.2**

Fonction Rue Sous-Barri
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue du Sous-Barri

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Principe

Le revêtement reste inchangé.

La Calade est déjà jointoyée au maximum.

Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

(Calade côté rue Saint-Sébastien)



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C46.3**

Fonction Rue Sous-Barri
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue du Sous-Barri

Description



Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

x6

Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x3

Principe
Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.
x6



Remplacer les potelets existants par des potelets conformes (x3).
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

GRILLE - remplacement	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de grille(s)	1			800	oct-11
fourniture et pose d'une grille de 80x80					
TOTAL				800	oct-11
GRILLE - remplacement	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de grille(s)	5			1 600	oct-11
fourniture et pose d'une grille de 40x40					
TOTAL				1 600	oct-11

Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de potelet(s)	3			1 880	oct-11
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm) raccords, finitions					
TOTAL				1 880	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D54.1**

**Fonction Calade des migraniers
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Calade des migraniers**

Description



Pente du cheminement excessive

Entre 15% et 20%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C54.2**

Fonction Calade des migraniers
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Calade des migraniers

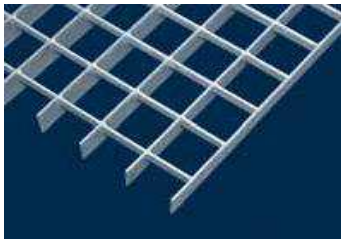
Description



Présence d'une grille avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Principe

Changer la grille pour un caillebotis à mailles carrées 2 x 2 cm.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

CALLEBOTIS - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1				
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie					
TOTAL				700	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C55.1**

**Fonction Calade des migraniers
V-SQAJ (VOIRIE SQUARE / JARDIN) - Jardin Frédéric Mistral**

Description



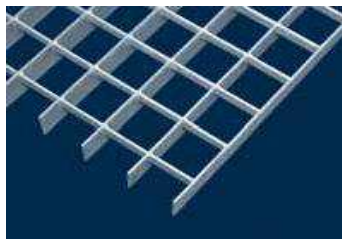
x4

Présence d'une grille avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Principe

Changer la grille pour un caillebotis à mailles carrées 2 x 2 cm.

x4



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

CALLEBOTIS - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	4				
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie					
TOTAL				1 400	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C55.2**

**Fonction Calade des migraniers
V-SQAJ (VOIRIE SQUARE / JARDIN) - Jardin Frédéric Mistral**

Description
**Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme
Pente du cheminement excessive**



20%

Principe

Le jardin Frédéric Mistral reste inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant ou nécessitera une aide à la personne en passant par le bas du jardin



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite nov. 2016)

**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C55.3**

**Fonction Calade des migraniers
V-SQAJ (VOIRIE SQUARE / JARDIN) - Jardin Frédéric Mistral**

Description



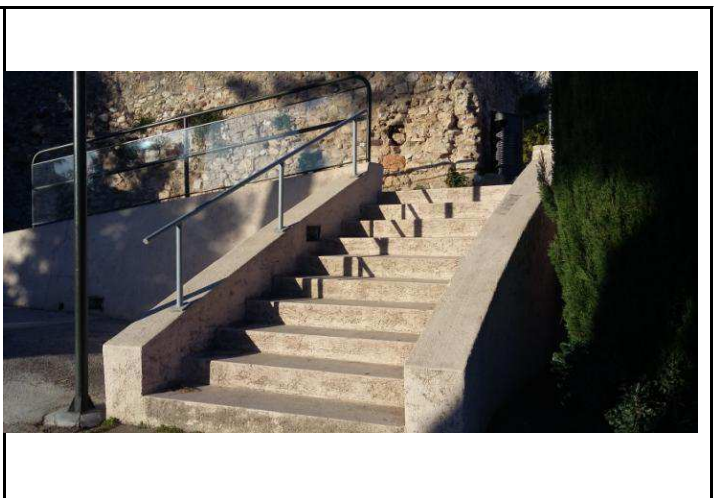
Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

x2

Principe
Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

x2 escaliers

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	4				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	0				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0 0				
TOTAL				180	<i>mars-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C62.1**

Fonction Rue du mitan
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue du mitan

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x1

Principe
Poser un potelet conforme :
- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
x1



630

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	1				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				630	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C62.2**

Fonction Rue du mitan
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue du mitan

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Principe

Le cheminement reste inchangé.

Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

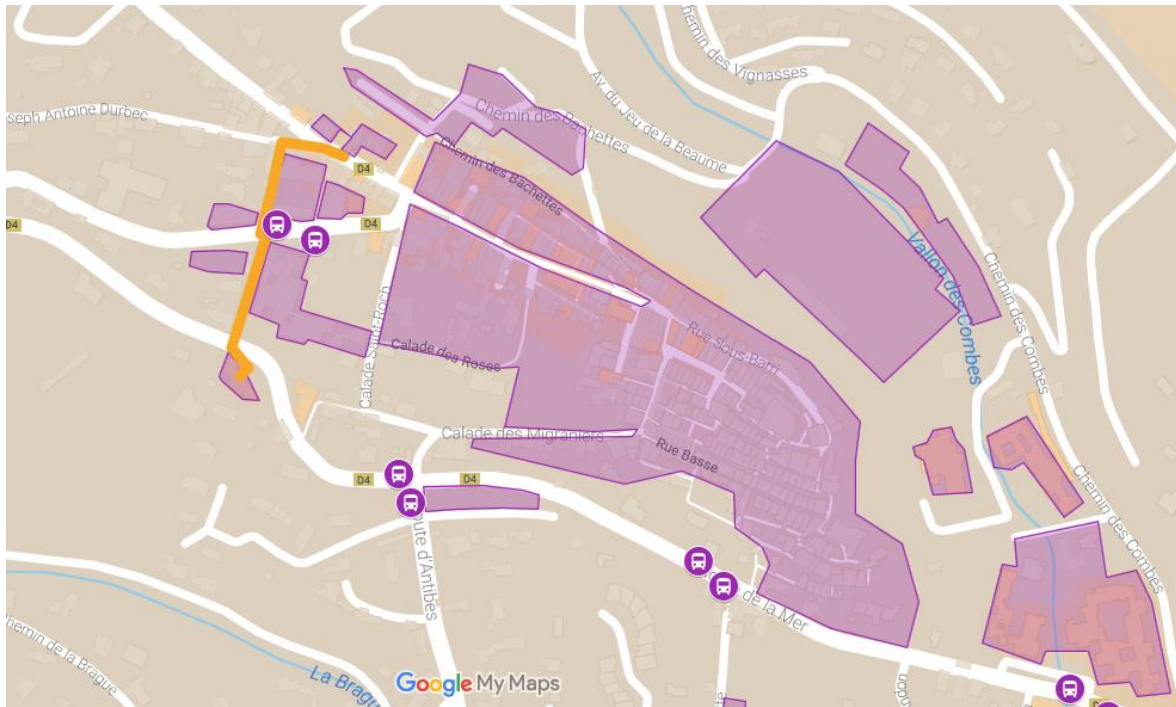





PAS DE PRECONISATION

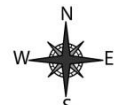
Zone du Village

Itinéraire F

De la Mairie principale aux Commerces du Mignanier



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Chemin Joseph Antoine Durbec Traversée Le Veneur	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village	Cet itinéraire offre un accès depuis le cœur du village jusqu'aux commerces des Mignaniers. Il présente également des allées piétonnes situées à proximité des écoles, et donc fréquemment empruntées par des enfants. 3/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Aucun programme de travaux prévu sur cet itinéraire ou à proximité.

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive et présence de pas d'âne dans la Traversée Le Veneur (C31.2 ; C33.4)

Préconisations

La traversée des écoles et la Calade du Docteur restent inaccessibles aux UFR.

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Absence de place de stationnement réservé devant l'école Langevin (C31)

Préconisations

Baliser une place réservée et créer un bateau	1790 € HT
---	-----------

Traversées de chaussée non règlementaires (C34 ; C34.2)

Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)	5970 € HT
--	-----------

Eclairage insuffisant dans la Traversée Le Veneur

Rajouter des points d'éclairage	3 500 € HT
---------------------------------	------------

Sécurisation des marches absente ou non conforme (C34.3)

Sécuriser les marches	360 € HT
-----------------------	----------

CONCLUSION

Cet itinéraire restera inaccessible aux utilisateurs de fauteuils roulants (UFR) en raison de la présence d'obstacles ne pouvant être corrigés (pente excessive et pas d'ânes). Des aménagements légers peuvent être réalisés afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur cet itinéraire.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE MODIFIE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C31**

**Fonction Chemin Joseph Durbec
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Devant l'école Langevin**

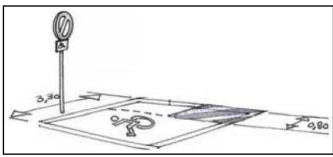
Description
Absence de place de stationnement réservée



**Fermeture hebdomadaire
du parking (plan vigipirate)**

Principe
Baliser une place réservée avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m) au plus près de l'entrée de l'école.

Réaliser un bateau de 140cm de largeur avec ressaut inférieur à 2 cm de hauteur et bord arrondi.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 8° Stationnement réservé

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de place(s)	1				
installation panneau B6d + panonceau M6h marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				1 200	oct-11

Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 5° Ressauts

CHEMINEMENT - création bateau	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de bateau(x)	1				
bordure dépose-repose décapage fond de forme grave ciment raccords d'enrobé					
TOTAL				590	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C31.2**

Fonction Chemin Joseph Durbec
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Traversée des écoles

Description
Pente du cheminement excessive
Présence de pas d'âne dans le cheminement



Principe

La traversée des écoles reste inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Utiliser un autre accès le cas échéant.

Une main courante est déjà installée pour les personnes à mobilité réduite.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite mai 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C33.4**

**Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Calade du Docteur**

Description
**Pente du cheminement excessive
Présence de pas d'âne dans le cheminement**



Principe

La Calade du Docteur reste inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Utiliser un autre accès le cas échéant.

Une main courante est déjà installée pour les personnes à mobilité réduite.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C34**


**Fonction Chemin neuf
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau du parking des migraniers)
Décaler la traversée de chaussée.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	1				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	1				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	1				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 790	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite mars 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C34.2**


**Fonction Chemin neuf
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description

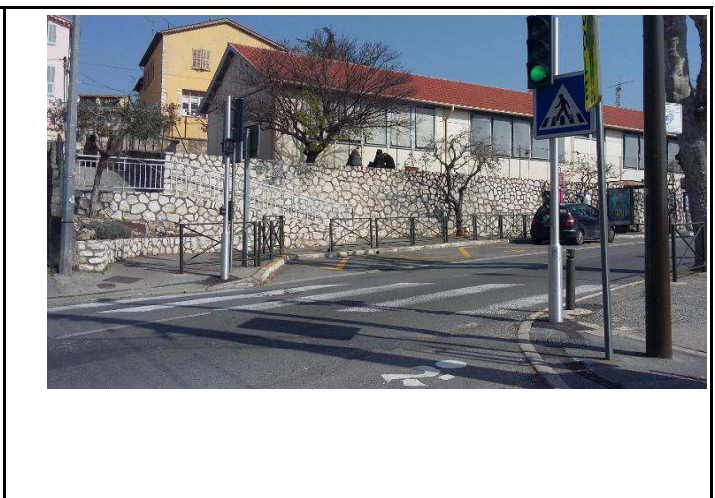


Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau de l'Ecole Saint-Roch)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée					
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	1				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	2				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	2				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				4 440	<i>mars-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite mai 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C34.3**

**Fonction Chemin neuf
V-ESCE (VOIRIE ESCALIER EXTERIEUR) - Calade du Docteur**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe
Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée.



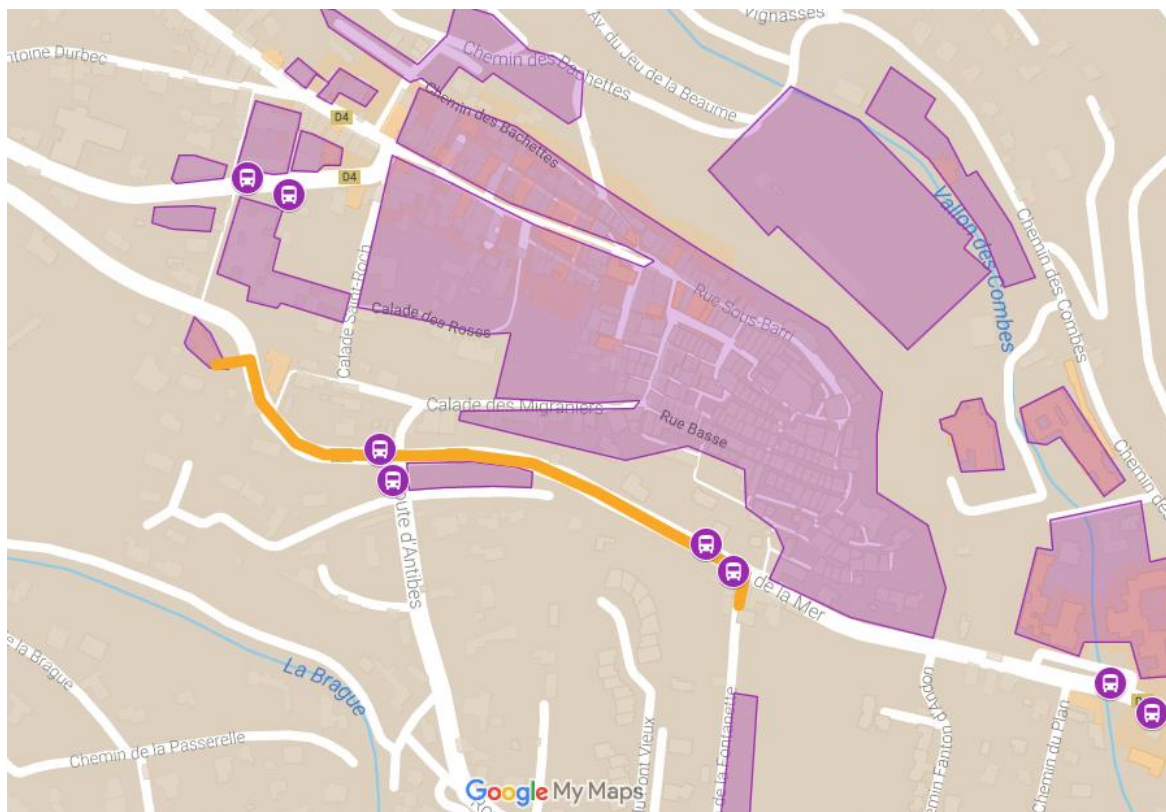
Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques




ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	4				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	0				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0				
TOTAL				360	<i>avr-17</i>

Zone du Village

Itinéraire G

Depuis les commerces du Migranier jusqu'au Chemin de la Fontanette



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Chemin Neuf Route d'Antibes Chemin de la Fontanette	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village	De nombreux déplacements piétons s'effectuent sur cet itinéraire, notamment en raison de la présence de parkings (Fontanette, St-Jean) et d'arrêts de bus. 3/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Aucun programme de travaux prévu sur cet itinéraire ou à proximité.

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés	Préconisations	
Pente du cheminement excessive sur le Chemin Neuf, à l'angle de la Route d'Antibes et au niveau des commerces du Migranier (C32.1 ; C32.6)	Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.	
Arrêts de bus « 4 chemins » et « Ch. De la Fontanette » inaccessibles aux UFR et absence de quai de bus (C8 ; C35)	Ces arrêts de bus restent inaccessibles aux UFR. Impossible de créer des quais de bus ou de les déplacer.	
Obstacles nécessitant des aménagements lourds	Préconisations	
Absence de trottoir sur les deux côtés de la Route de la Mer (C4 ; C5)	Utiliser la contre-allée menant du Ch. De la Fontanette au Parking St-Jean. Prévoir une amélioration de la signalétique et de la qualité de cet accès.	
Largeur du cheminement inférieur à 140cm, et largeur du passage ponctuel inférieur à 120cm, sur certaines portions du Chemin Neuf et au niveau des commerces du Migranier (C32.3 ; C32.5 ; C32.6)	Projet d'aménagement global à prévoir	
Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme (C32.2)	Reprendre complètement le trottoir sur toute sa largeur	4400 € HT
Obstacles nécessitant des aménagements légers	Préconisations	
Traversées de chaussée non règlementaires (C53)	Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)	1590 € HT
Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x5 (C32.4)	Poser des potelets conformes x5	3130 € HT
Places de stationnement non conforme sur le Parking des commerces du Migranier (C36)	Baliser place avec marquage et signalisation conformes	1200 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement sur certaines portions de l'itinéraire, celui-ci restera inaccessible aux UFR en autonomie.

Un projet d'aménagement global est à prévoir sur le Chemin neuf, car les trottoirs sont trop étroits et présentent plusieurs obstacles au déplacement de PMR (ressauts, revêtement non dur, etc.).

Pour la portion située sur la Route de la Mer, une signalétique plus efficace est à prévoir pour inciter les piétons à emprunter la contre-allée.

Les arrêts de bus présents sur l'itinéraire resteront inaccessibles aux UFR.

Des aménagements légers peuvent être réalisés pour corriger certains obstacles dans le cheminement, mais ne permettront pas à eux seuls de rendre cet itinéraire accessible.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C4**

**Fonction Route de la Mer (depuis le chemin neuf à Biot 3000)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté parking**

Description



Absence de trottoir

Principe

Le cheminement reste inchangé et inaccessible aux piétons (impossibilité spatiale de créer un trottoir conforme compte tenu de la largeur de la route).

Cette partie de la route reste inaccessible aux UFR et plus généralement aux piétons



PRECONISATION : passer par la contre-allée côté parking (inaccessible aux UFR)

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C5**

**Fonction Route de la Mer (depuis le chemin neuf à Biot 3000)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté bâti**

Description



Absence de trottoir

Principe

Le cheminement reste inchangé et inaccessible aux piétons (impossibilité spatiale de créer un trottoir conforme compte tenu de la largeur de la route).

Cette partie de la route reste inaccessible aux UFR et plus généralement aux piétons



PRECONISATION : passer par la contre-allée côté parking (inaccessible aux UFR)

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C8**

**Fonction Route de la Mer (depuis le chemin neuf à Biot 3000)
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêts chemin de la fontanette x 2**

Description



Absence de quai de bus

x2

Principe

Les arrêts de bus restent inaccessibles aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Il n'est pas possible de créer deux arrêts de bus conformes compte tenu du manque de place (arrêts dont les abords sont inaccessibles aux UFR).



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C32.1**

**Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Pente du cheminement excessive

23% (angle de la route d'Antibes)

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C32.2**

**Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Principe

Reprendre complètement le trottoir existant sur toute sa largeur par la création d'un revêtement dur, uniforme et non-glissant.



*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

TROTTOIR - rénovation <i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
découpage du revêtement évacuation des gravais préparation du support reprise grave ciment application enrobé bitumineux raccords et finitions					
TOTAL				4 400	<i>oct-11</i>

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C32.3**

Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair

Description



Largeur de passage ponctuelle inférieure à 120 cm

I = 70 cm

Principe

Voir OC 32.7



Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements

VOIR OC 32.7

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C32.4**

**Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x5

Principe

Poser un potelet conforme :
 - pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
 - pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
 - pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
 Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
 La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
 x5



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	5				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				3 130	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C32.5**

Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair

Description



Obstacle au cheminement

Présence de ressauts supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Largeur du cheminement inférieur à 140 cm

l = 100 cm

Principe

Voir OC 32.7



Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements

VOIR OC 32.7

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C32.6**

Fonction Chemin neuf
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair

Description

Pente du cheminement excessive

Présence de ressauts supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Largeur du cheminement inférieur à 140 cm



6%

l = 100 cm

Principe

Voir OC 32.7



Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements

VOIR OC 32.7

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C35**

Fonction Chemin neuf
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêts 4 chemins x 2

Description
Arrêt de bus inaccessible aux UFR
Absence de quai de bus


x1
x1

Principe

L'arrêt de bus reste inchangé et inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant compte tenu de la configuration des lieux.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C36**

Fonction Chemin neuf
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Place réservée parking des migraniers

Description
Marquage au sol de la place réservée non conforme
Absence de balisage vertical de la place réservée



l = 250 cm

Principe
Baliser une place réservée avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m).



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 8° Stationnement réservé

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de place(s)	1				
installation panneau B6d + panonceau M6h					
marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				1 200	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C53**

Fonction Calade Saint-Roch
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Côté route de la mer

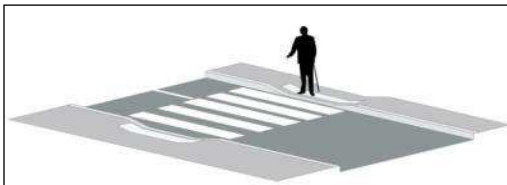
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



Arrêté du 15 janvier 2007

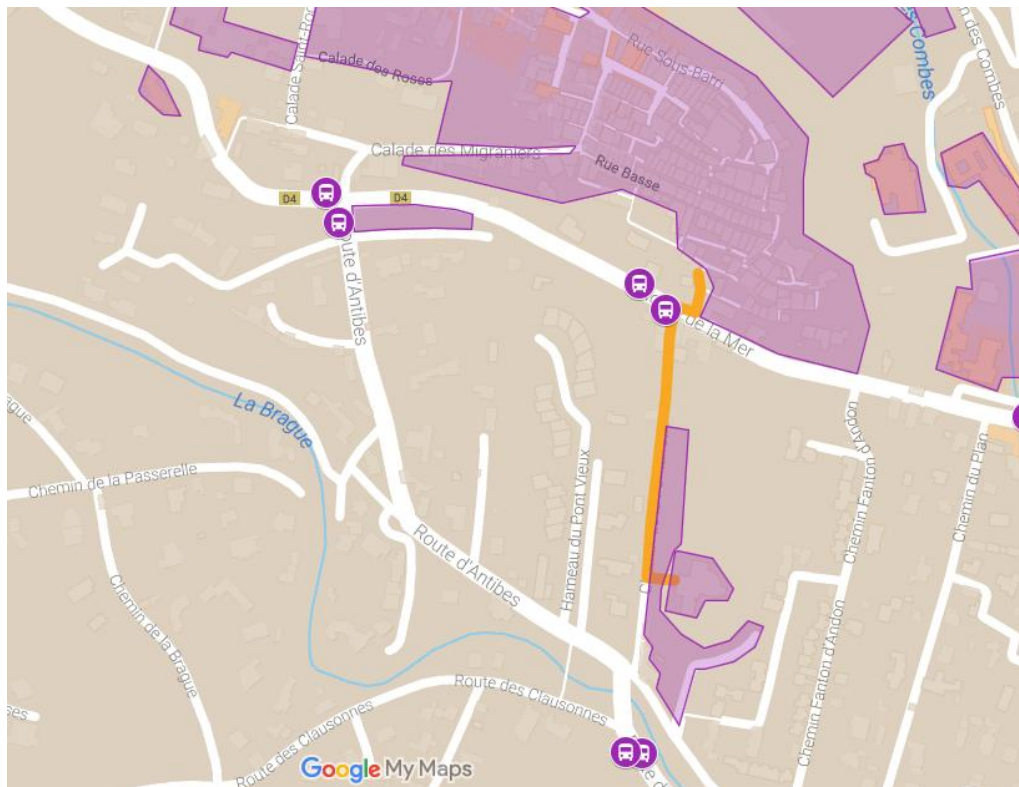
Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents




TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	1				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 590	oct-11

Zone du Village

Itinéraire H

De la Calade des Tines à l'Espace des Arts et de la Culture



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Calade des Tines Chemin de la Fontanette Parking de la Fontanette	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village Visiteurs (tourisme)	Cet itinéraire s'adresse principalement aux résidents du village, qui sont nombreux à stationner sur le Parking de la Fontanette. Il s'agit également d'améliorer le lien entre le village et l'Espace des Arts et de la Culture. 3/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP de la commune :

- Espace des Arts et de la Culture (2016-2017)

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive et présence de pas d'ânes sur la Calade des Tines (D66.1)

Préconisations

Le cheminement reste inaccessible aux UFR.
Prolonger la main courante en bas pour les PMR.

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Traversée de chaussée non règlementaire sur la Route de la Mer (C6.2)

Préconisations

Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)

1240 € HT

Présence d'un danger non protégé : dénivelé supérieur à 40cm sur la Calade des Tines (C66.2)

Poser un garde-corps

4700 € HT

Absence de sécurisation des marches (C6.3)

Pose de nez de marche non-glissants contrastés

90 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement et de la présence de pas d'âne, cet itinéraire restera inaccessible aux UFR.

Des aménagements légers peuvent être réalisés pour améliorer la sécurité de cet itinéraire.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C6.2**


**Fonction Route de la Mer (depuis le chemin neuf à Biot 3000)
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau du chemin de la fontanette)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 240	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite avril 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C6.3**

**Fonction Route de la Mer (depuis le chemin neuf à Biot 3000)
V-ESCE (VOIRIE ESCALIER EXTERIEUR) - Vers parking de la Fontanette**

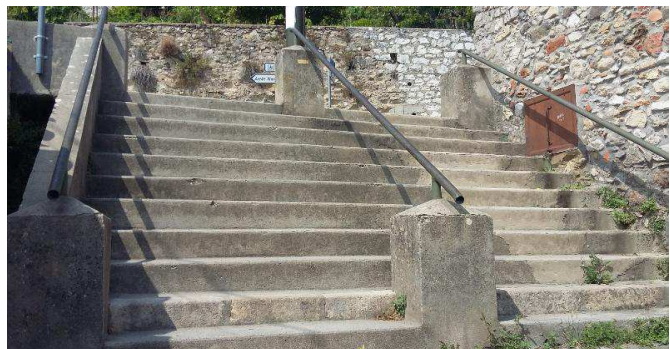
Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe
Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	2				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	0				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0				
TOTAL				90	avr-17

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D66.1**

Fonction Rue des tines
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue des Tines

Description

Pente du cheminement excessive

Présence de pas d'âne dans le cheminement

Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme



Principe

La rue des Tines reste inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Etudier la possibilité de prolonger la main courante existante en bas pour les personnes à mobilité réduite.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C66.2**

**Fonction Rue des tines
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Rue des Tines**

Description



Présence d'un danger non protégé

Principe

Poser un garde-corps avec barreaudage le long du cheminement si la hauteur du dénivelé est supérieure à 40 cm.

Etudier la possibilité de prolonger la main courante existante en bas pour les personnes à mobilité réduite.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

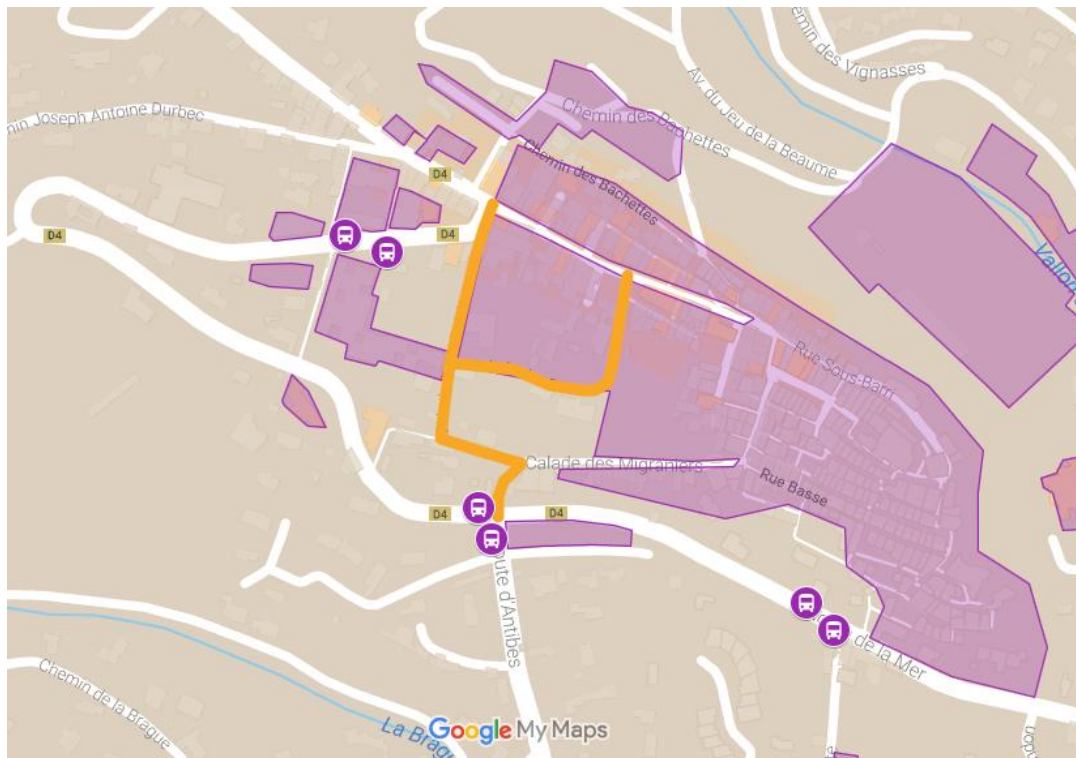
Article 1 - 1° Pentes




GARDE-CORPS - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
longueur du garde-corps (mL)	9			4 700	oct-11
poser un garde-corps avec barreaudage					
scellement et raccord finitions et peinture					
TOTAL				4 700	oct-11

Zone du Village

Itinéraire I

De la Rue Saint-Sébastien jusqu'au Carrefour des Quatre chemins



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Calade des Roses Jardin Frédéric Mistral (accès Nord) Calade Saint-Roch Calade des Migraniers Parking Saint-Jean	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village Visiteurs (tourisme)	Cet itinéraire est emprunté par les habitants du village, pour accéder au Carrefour des quarte-chemins où sont présents des arrêts de bus, ainsi que pour aller au Parking Saint-Jean. Pour les visiteurs, il s'agit notamment de descendre depuis la Rue Saint-Sébastien à l'accès Nord du Jardin Frédéric Mistral. 2/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Travaux Calade des Migraniers : travaux de réseaux prévus au 2^{ème} semestre 2018

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés	Préconisations	
Pente du cheminement excessive sur la calade Saint-Roch (D52.1) ainsi que sur la Calade des Roses où la présence de pas d'ânes rend l'accès impossible aux UFR (C51.1)	Le cheminement sur la Calade des Roses reste inaccessible aux UFR. Sur la Calade Saint-Roch, prévoir une aide à la personne pour les UFR en autonomie.	
Obstacles nécessitant des aménagements lourds	Préconisations	
Absence de cheminement piéton sur la Calade Saint-Roch (C52.3)	Supprimer le stationnement le long de la rue afin de matérialiser un cheminement par un marquage au sol. Autre solution possible : créer une zone de rencontre.	6000 € HT
Obstacles nécessitant des aménagements légers	Préconisations	
Dimension des barrières en haut de la Calade Saint-Roch insuffisante pour le passage d'UFR (C52.2)	Pose d'une barrière conforme	1800 € HT
Présence d'obstacles dans le cheminement sur la calade Saint-Roch et la Calade des Roses : potelets non conformes x6 (C52.4) ; grilles avec trous ou fentes supérieurs à 2cm x9 (C51.3, C52.5)	Poser des potelets conformes x6 Changer les grilles x9	8280 € HT
Sécurisation des marches absente et/ou non conforme sur l'escalier entre la Calade Saint-Roch et la Calade des Roses (C51.4)	Pose de nez de marche x2	90 € HT
Traversée de chaussée non règlementaire au niveau de la Route de la Mer (C6.1)	Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)	3000 € HT
Absence de place de stationnement réservée au Parking Saint-Jean (C7)	Baliser 2 places réservées	2300 € HT

CONCLUSION

L'entrée Nord du Jardin Frédéric Mistral reste inaccessible aux UFR en autonomie. Toutefois, une place de stationnement « dépose minute », ainsi qu'une rampe d'accès ont été aménagées au niveau de la Calade Saint-Roch pour que les UFR puissent accéder au Jardin Frédéric Mistral (entrée Nord) depuis la Calade des Roses. Des petits aménagements restent à faire sur la Calades des Roses pour que l'accès soit règlementairement accessible (changement des grilles).

Des aménagements plus ou moins lourds peuvent être réalisés afin de faciliter, sécuriser et donc rendre plus agréable aux piétons le cheminement de la calade Saint-Roch jusqu'au Carrefour des quatre chemins.

Pour être pertinent, le balisage de 2 places de stationnement réservées sur le parking Saint-Jean doit être complété par l'amélioration de l'accessibilité sur ce carrefour (voir Fiche itinéraire G).

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C6.1**


**Fonction Route de la Mer (depuis le chemin neuf à Biot 3000)
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté chemin neuf)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	1				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	1				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				3 000	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C7**

**Fonction Route de la Mer (depuis le chemin neuf à Biot 3000)
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Saint-Jean x 2**

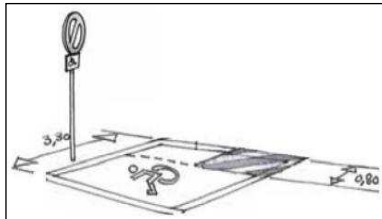
Description



Absence de place de stationnement réservée

Principe

Baliser 2 places réservées avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m) sur le parking haut. (capacité totale des 2 parkings St-Jean estimée entre 50 et 100 places)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 8° Stationnement réservé

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de place(s)	2			2 300	<i>oct-11</i>
installation panneau B6d + panonceau M6h marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				2 300	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C51.1**

**Fonction Place du Général de Gaulle et chemin des roses
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Chemin des roses**

Description

Pente du cheminement excessive

Présence de pas d'âne dans le cheminement



30%

Principe

Le chemin des roses reste inaccessible aux utilisateurs de fauteuil roulant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C51.3**

**Fonction Place du Général de Gaulle et chemin des roses
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Chemin des roses**

Description

**Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs
à 2 cm dans le cheminement**



Principe

Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.

x 4



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	4				
fourniture et pose d'une grille de 60x60					
TOTAL				2 400	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite nov. 2016)

**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C51.4**

**Fonction Place du Général de Gaulle et chemin des roses
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Chemin des roses**

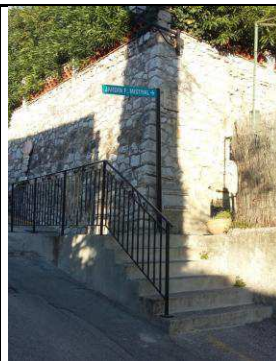
Description



**Présence d'une grille avec fentes supérieures à 2 cm (corrigé)
Sécurisation des marches absente et/ou non conforme**

Principe
Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	2				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	0				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0 0				
TOTAL				90	<i>mars-17</i>

Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

CAILLEBOTIS - pose	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de grille(s)	0				
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie					
TOTAL				0	

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D52.1**

**Fonction Calade Saint-Roch
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Calade Saint-Roch**

Description



Pente du cheminement excessive

Jusqu'à 20%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C52.2**

**Fonction Calade Saint-Roch
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Calade Saint-Roch**

Description



Dimensions de la barrière sélective insuffisantes

I = 60 cm

Principe
Poser une barrière sélective permettant le passage des utilisateurs de fauteuil roulant ou d'une poussette



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

POSE d'une barrière sélective conforme	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de barrière(s)	1				
ancrage au sol					
fourniture et pose barrière sélective					
raccords et finitions					
TOTAL				1 800	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C52.3**

**Fonction Calade Saint-Roch
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Calade Saint-Roch**

Description



Absence de cheminement piéton

Principe
Supprimer le stationnement le long de la rue.
Créer un cheminement piétons en réalisant un marquage au sol à la peinture routière (largeur de 140 cm).
Une autre solution pourrait être la mise en place d'une zone de rencontre où le piéton est prioritaire sur les véhicules (calades St Roch et des Migraniers)






*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

MARQUAGE - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
	estim	unit HT	€ HT		
longueur du cheminement (mL)				6 000	oct-11
traçage et implantation					
marquage des bandes à la peinture routière					

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
(Visite nov. 2016)
**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C52.4**

**Fonction Calade Saint-Roch
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Calade Saint-Roch**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement **x6**

Principe
Poser un potelet conforme :
- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm. La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
x6 (sur toute la rue).



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet et borne	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s) et borne(s)	6				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				3 780	<i>mars-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C52.5**

**Fonction Calade Saint-Roch
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Calade Saint-Roch**

Description
**Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs
à 2 cm dans le cheminement**



x5

Principe
Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.

x5 (sur l'ensemble de la rue)



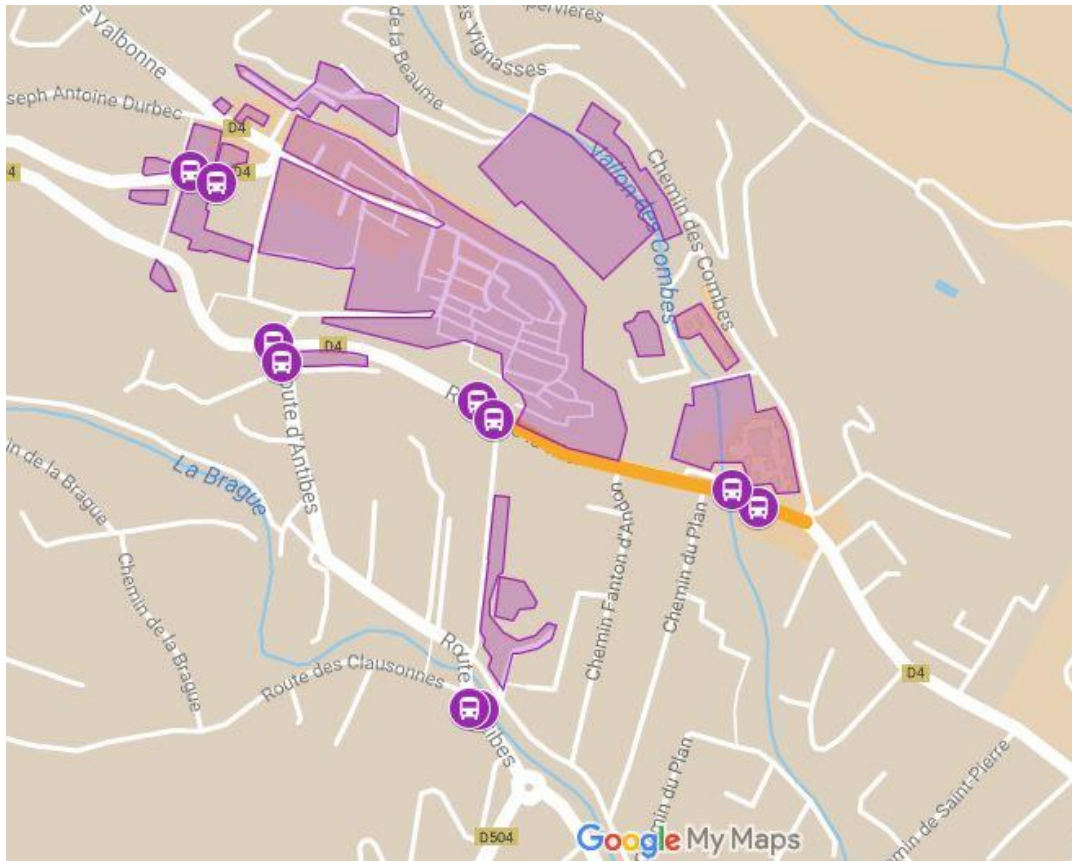
*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*




GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	5				
fourniture et pose d'une grille de 50x50					
TOTAL				2 100	<i>oct-11</i>

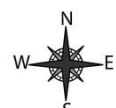
Zone du Village

Itinéraire J

Du chemin de la Fontanette au Chemin des Combes



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Route de la Mer	Municipalité de Biot (trottoir) Conseil départemental 06 (chaussée)
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village Visiteurs (tourisme)	L'intérêt de cet itinéraire est de faire le lien entre le village et le secteur de Biot 3000 (commerces et services de proximité). 2/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Arrêt de bus Biot 3000 : travaux réalisés par la CASA, de mise en accessibilité de l'arrêt de bus Biot 3000 (2017)

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés	Préconisations	
Absence de trottoir (C5)	Impossibilité spatiale de créer un trottoir conforme	
Obstacles nécessitant des aménagements lourds	Préconisations	
Absence de quai de bus (C12.1 ; C12.2)	Créer un quai de bus (prévu)	12000 € HT (CASA)
Interruption du trottoir au niveau de la station service (C9.3)	Créer un trottoir et déposer les bacs à fleurs	3000 € HT
Obstacles nécessitant des aménagements légers	Préconisations	
Traversées de chaussée non règlementaires (C9.2 ; C11.1 ; C11.2)	Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)	6510 € HT
Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x26 (C9.1 ; C9.6) ; grilles avec trous ou fentes supérieurs à 2cm x2 (C9.4)	Poser des potelets conformes x26 Changer les grilles x2	20 450 € HT
Présence de ressauts supérieurs à 2cm dans le cheminement (C9.5 ; C9.6 ; C10.1)	Créer un trottoir et des bateaux	2 360 € HT
Absence de place de parking réservée au parking Biot 3000 (C13)	Baliser deux places	2300 € HT

CONCLUSION

En raison de l'impossibilité spatiale de créer un trottoir conforme sur une partie du cheminement, cet itinéraire restera partiellement inaccessible aux UFR en autonomie.

Les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus, prévus pour 2017 par la CASA, seront l'occasion de travailler sur les traversées piétonnes qui desservent ces arrêts.

Des aménagements légers peuvent être réalisés pour corriger certains obstacles dans le cheminement, mais ne permettront pas à eux seuls de rendre cet itinéraire accessible.

Afin d'améliorer les déplacements des PMR, et plus globalement de l'ensemble des usagers, il apparaît indispensable de prévoir un projet global d'aménagement sur cet itinéraire, afin de corriger les interruptions de trottoir.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C5**

**Fonction Route de la Mer (depuis le chemin neuf à Biot 3000)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté bâti**

Description



Absence de trottoir

Principe

Le cheminement reste inchangé et inaccessible aux piétons (impossibilité spatiale de créer un trottoir conforme compte tenu de la largeur de la route).

Cette partie de la route reste inaccessible aux UFR et plus généralement aux piétons



PRECONISATION : passer par la contre-allée côté parking (inaccessible aux UFR)

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C9.1**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x20

Principe

Poser un potelet conforme :
 - pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
 - pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
 - pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
 Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm.
 La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
 x20



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	20			12 500	<i>oct-11</i>
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm) raccords, finitions					
TOTAL				12 500	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C9.2**


**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(chemin du plan)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	1				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
fourniture et pose d'une grille de 80x80	1				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 950	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C9.3**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Interruption du trottoir

Au niveau de la station service

Principe

Déposer le trottoir existant et créer un trottoir d'une largeur de cheminement de 140 cm avec revêtement dur, uniforme et non-glissant (enrobé) jusqu'en limite de route.

Le trottoir permettra également l'accès à l'arrêt de bus existant.

Déposer les bacs à fleurs.



*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

TROTTOIR - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
<i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	estim	unit HT	€ HT	€ HT	référence
	m²				
démolition revêtement existant déposer les bordures caniveaux travaux de terrassement évacuation des gravois pose de bordures caniveaux bétons tout-venant compacté et fond de forme application d'un enrobé bitumineux raccords et finitions					
TOTAL				3 000	<i>oct-11</i>

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C9.4**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**


Description



x2

Présence d'une grille avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Principe
Changer la grille pour un caillebotis à mailles carrées 2 x 2 cm.



x2



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

CALLEBOTIS - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1			3 300	oct-11
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie					
TOTAL				3 300	<i>oct-11</i>

CALLEBOTIS - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1			900	oct-11
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie					
TOTAL				900	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C9.5**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté pair**

Description



Présence d'un ressaut supérieur à 2 cm dans le cheminement

x2

Principe

Créer un trottoir d'une largeur de cheminement de 140 cm avec revêtement dur, uniforme et non-glissant (enrobé) pour la partie manquante du trottoir.



*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

TROTTOIR - création <i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
démolition revêtement existant évacuation des gravois travaux de terrassement pose de bordures caniveaux bétons tout-venant compacté et fond de forme y compris toutes sujétions de raccordement à l'égout pose d'un enrobé bitumineux raccords et finitions					
TOTAL				600	<i>oct-11</i>

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C10.1**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté impair**

Description



Présence d'un ressaut supérieur à 2 cm dans le cheminement

Principe

Réaliser un bateau de 140cm de largeur avec ressaut inférieur à 2 cm de hauteur et bord arrondi.

(côté entrée Biot 3000)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 5° Ressauts

CHEMINEMENT - création bateau	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de bateau(x)	1				
bordure dépose-repose					
décapage					
fond de forme grave ciment					
raccords d'enrobé					
TOTAL				590	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C10.2**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté impair**

Description



Absence de trottoir

Des 2 côtés de la route

Principe

Prévoir une étude approfondie afin d'étudier la possibilité de créer un trottoir malgré les difficultés techniques et spatiales. Voir projet d'aménagement global de la route de la mer. (partie entre Biot 3000 et le chemin des cabots)



VOIR PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C11.1**


**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau du n°428)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
fourniture et pose d'une grille de 60x60	1				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 740	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C11.2**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau de l'entrée Biot 3000)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	1				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 820	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C12.1**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêts Biot 3000 x 2**

Description



Absence de quai de bus

Principe

Voir OC 9.3



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 12° Emplacements d'arrêt de véhicule de transport collectif*

VOIR OC 9.3

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Mise à jour PAVE 2017
**MODIFICATION ESTIMATION
DU COUT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C12.2**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêts Biot 3000 x 2**

Description



Absence de quai de bus

Principe

Créer un quai surélevé accessible par deux rampes de pente inférieure à 5% et poser un abris bus, dont l'implantation permet une aire de rotation de 150 cm de diamètre.

Cette préconisation implique le décalage ou la reconfiguration totale de l'arrêt de bus.

Recommandation : la hauteur du quai recommandée est de 18 cm.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 12° Emplacements d'arrêt de véhicule de transport collectif

ARRET DE BUS - création d'un quai	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de quai(s) de bus	1				
dépose du revêtement et décapage					
dépose de l'abris bus					
travaux de terrassement					
fond de forme grave ciment					
pose des bordures					
création plate forme béton quai surélevé					
création rampes d'accès des deux cotés de l'abris					
fourniture et pose abris bus					
TOTAL				12 000	<i>aout-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C13**

**Fonction Route de la Mer (depuis Biot 3000 au ch. des Cabots)
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Centre commercial Biot 3000**

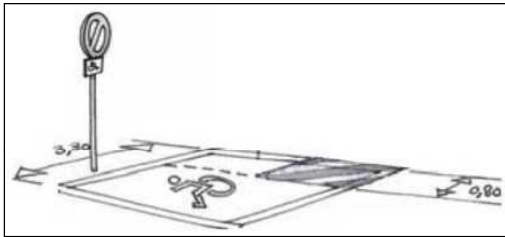
Description



Absence de place de stationnement réservée

Principe

Baliser 2 places réservées avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m) (capacité totale des parkings de Biot 300 estimée entre 50 et 100 places)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

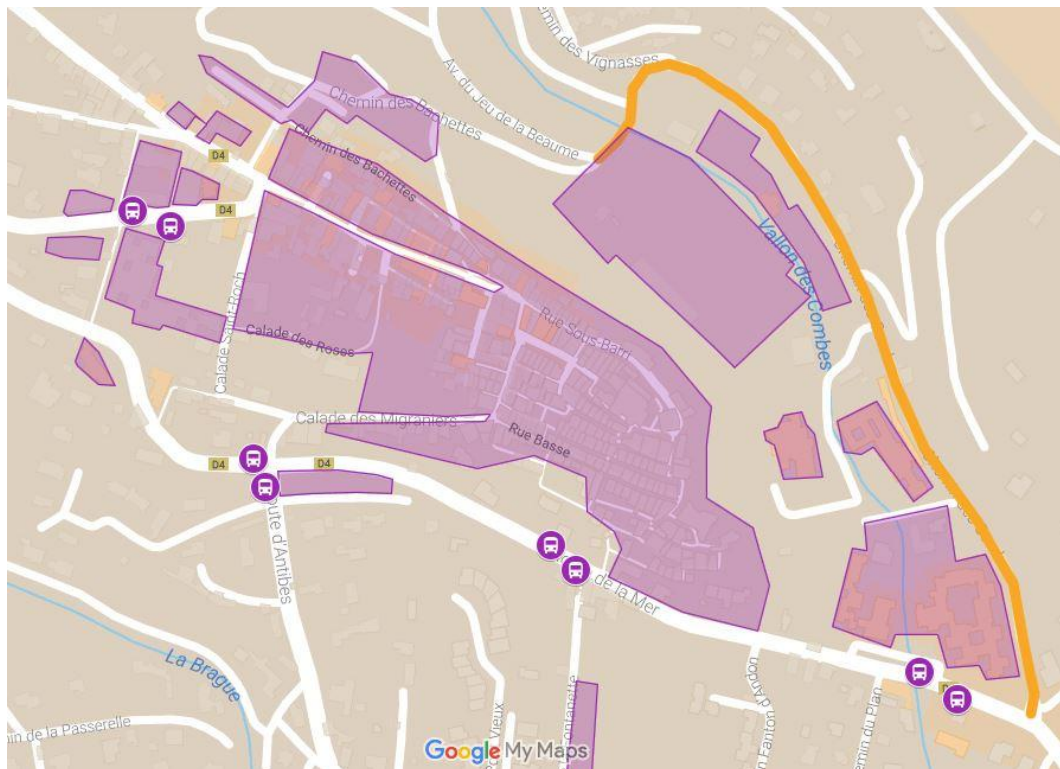
Article 1 - 8° Stationnement réservé




STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de place(s)	2				
installation panneau B6d + panonceau M6h					
marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				2 300	<i>oct-11</i>

Zone du Village

Itinéraire K

Chemin des Combes



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Chemin des Combes	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du village Visiteurs (tourisme)	Sur cet itinéraire sont présent plusieurs pôles générateurs de déplacements : Complexe Sportif, Parkings, Commerces et Services de Proximité, Verrerie de Biot... 2/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Aucun programme de travaux prévu sur cet itinéraire ou à proximité.

DIAGNOSTIC

Obstacles nécessitant des aménagements lourds

Absence de trottoir (C20)

Préconisations

Projet d'aménagement global à prévoir

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Traversées de chaussée non réglementaires (C23.1)

Préconisations

Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)

3 650 € HT

Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x14 (C21.1)

Poser des potelets conformes x14

8 750 € HT

CONCLUSION

Un projet d'aménagement global est à prévoir afin de pouvoir sécuriser le cheminement piéton le long du Chemin des Combes. Sinon, un itinéraire alternatif doit être proposé et des échanges doivent avoir lieu avec les différents propriétaires des terrains concernés (Verrerie de Biot, copropriétés de Biot 3000, etc.)

Des aménagements légers peuvent être réalisés pour améliorer l'accessibilité des PMR.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C20**

**Fonction Chemin des Combes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Des 2 côtés**

Description



Absence de trottoir

Des 2 côtés

Principe

Prévoir une étude approfondie afin de juger de la faisabilité de créer un trottoir d'un côté de la rue en double sens.

Sur certaines parties, il semble très compliqué de créer un trottoir vu la largeur de la chaussée et la présence de zones bâties en bordure de voie



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C21.1**

**Fonction Chemin du jeu de la Beaume
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté rivière**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x14

Principe
Poser un potelet conforme :
- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm. La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
x14 (autour de l'entrée du parking temporaire).
Prévoir de ménager un cheminement piéton de 120 cm, voire 140 cm de large



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	14			8 750	<i>oct-11</i>
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm) raccords, finitions					
TOTAL				8 750	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone village

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C23.1**


**Fonction Chemin du jeu de la Beaume
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe
Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté stade)

La traversée sera complètement à revoir pour des raisons de sécurité.

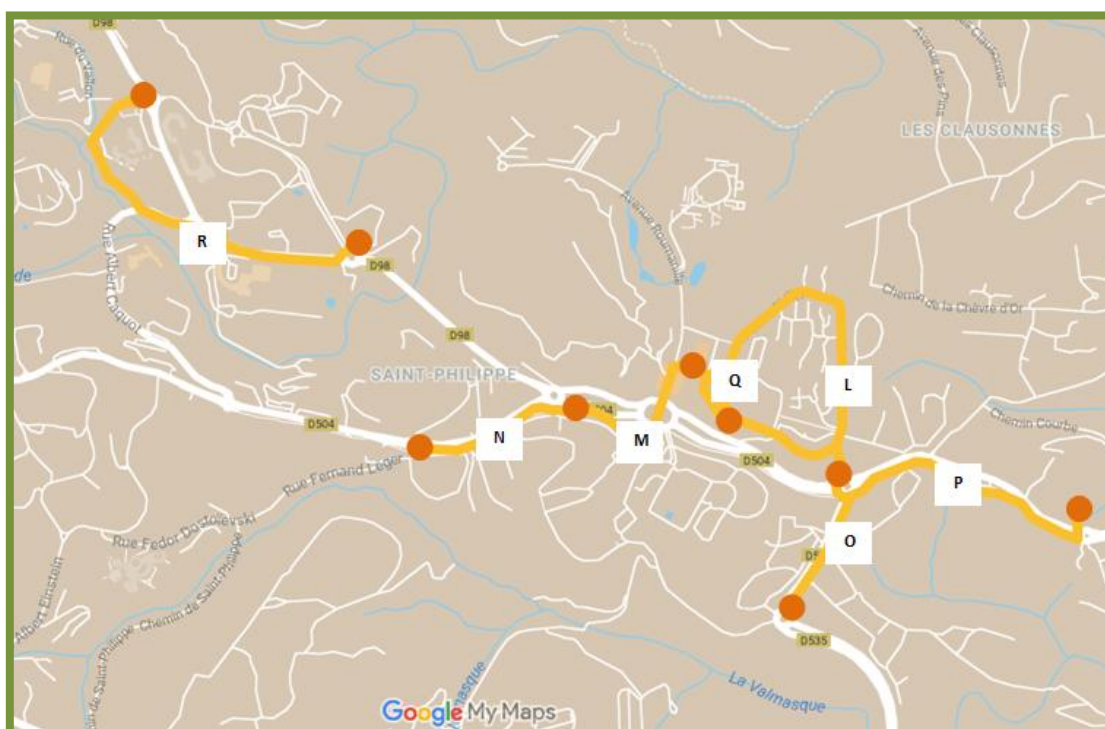


Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
fourniture et pose d'une grille de 40x40	8				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				3 650	oct-11

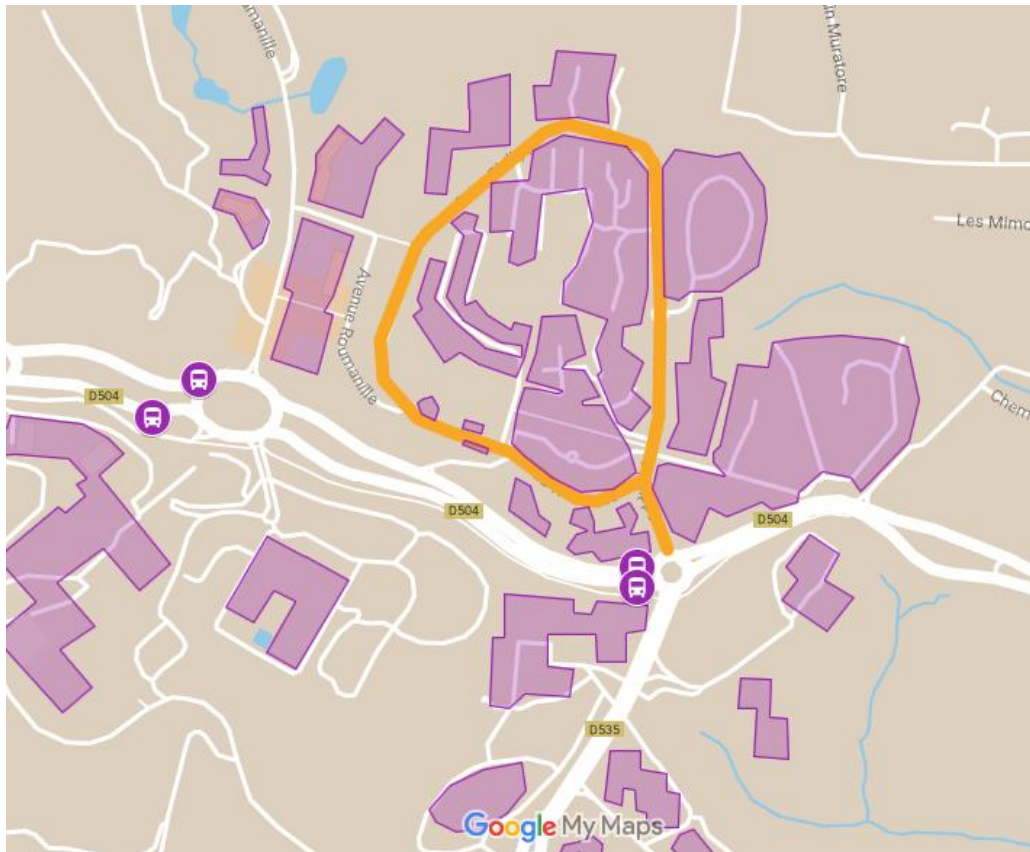
Zone de Saint-Philippe






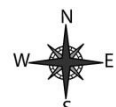
Zone Saint-Philippe

Itinéraire L

Avenue Saint-Philippe



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Avenue Saint-Philippe	Municipalité de Biot
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents du quartier Saint-Philippe Elèves de l'école Saint-Philippe Usagers de la Crèche, du Plateau Sportif, du Terrain de Boules	Cet itinéraire dessert tout un quartier résidentiel, sur lequel sont présents plusieurs équipements et sites d'intérêt générant des déplacements (école, crèche, plateau sportif, terrain de boules, etc.). 5/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Reprise des trottoirs depuis l'Ecole Olivari au Rond-Point des Chappes (2017)

Travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP de la commune :

- CityStade (2018)
- Jardin d'enfants (2018)
- Boulodrome (2019)

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive sur les deux côtés de l'avenue en venant du Carrefour des Chappes (D15.1 ; D16.1), sur la portion le long de l'école (D20.1 ; D21.1) ainsi que sur l'allée d'accès à la Crèche (C18) et sur le cheminement vers le plateau sportif (D20.5).

Préconisations

Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.
Utiliser le dépose-minute devant la Crèche.

Obstacles nécessitant des aménagements lourds

Trottoir déformé des deux côtés depuis l'école Olivari vers le carrefour des Chappes (C15.5 ; C16.4)

Préconisations

Reprendre le trottoir

25 000 € HT

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Traversées de chaussée non réglementaires (C15.3 ; C16.3 ; C17.1 ; C17.2 ; C17.3 ; C20.4 ; C22.1 ; C22.2 ; C22.3 ; C22.4 ; C22.5))

Préconisations

Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)

37 630 € HT

Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x87 (C15.4 ; C21.2 ; C22.3) ; grilles avec trous ou fentes supérieurs à 2cm x6 (C15.2 ; C16.2 ; C20.3 ; C21.2) ; végétaux encombrants (C25.2)

Poser des potelets conformes x87
Changer les grilles x6

34 745 € HT

Place de stationnement absente ou non conforme (C24 ; C19 ; C23)

Créer place réservée
Compléter balisage verticale

2 690 € HT

Sécurisation des marches absente ou non conforme pour accéder aux jeux d'enfants (C25)

Ajouter l'équipement nécessaire pour sécuriser les marches

90 € HT

Dimension de la barrière sélective insuffisante à l'entrée du Plateau Sportif (C20.6)

Modifier la barrière

1800 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement sur plusieurs portions de l'itinéraire, celui-ci restera inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

Les travaux prévus pour reprendre le trottoir entre l'Ecole Olivari et le Rond-Point des Chappes permettra d'améliorer l'accessibilité de l'itinéraire aux PMR.

De nombreux aménagements légers doivent être réalisés afin de supprimer ou signaler certains obstacles dans le cheminement.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D15.1**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté crèche**

Description



Pente du cheminement excessive

Environ 8%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C15.2**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
 V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté crèche**

Description
**Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs
 à 2 cm dans le cheminement**



Principe

Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
 Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1				
fourniture et pose d'une grille de 70x70					
TOTAL				700	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C15.3**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté crèche**

Description

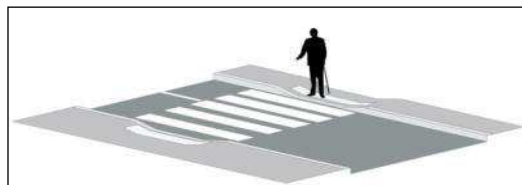


Traversée de chaussée non réglementaire

x4

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



x4 (devant le crèche)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	6				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				3 250	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C15.4**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté crèche**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

Principe

Déposer les boules présentes sur l'ensemble de la rue.

Eventuellement, poser des potelets conformes à la place :

- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum (par exemple).

Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm. La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

PETITS TRAVAUX EN INTERNE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C15.5**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté crèche**

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Principe

Reprendre complètement le trottoir existant sur toute sa largeur par la création d'un revêtement dur, uniforme et non-glissant.



*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

TROTTOIR - rénovation <i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
découpage du revêtement					
évacuation des gravois					
préparation du support					
reprise grave ciment					
application enrobé bitumineux					
raccords et finitions					
TOTAL				12 500	oct-11

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D16.1**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé à la crèche**

Description



Pente du cheminement excessive

8%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C16.2**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé à la crèche**

Description
Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement



Principe

Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1				
fourniture et pose d'une grille de 70x70					
TOTAL				700	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C16.3**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé à la crèche**

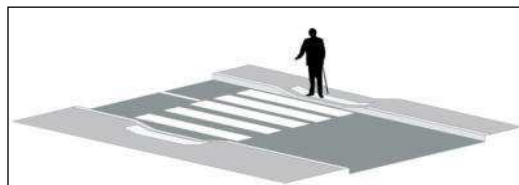
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté aire de jeux)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 170	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C16.4**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé à la crèche**

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Principe

Reprendre complètement le trottoir existant sur toute sa largeur par la création d'un revêtement dur, uniforme et non-glissant.



*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

TROTTOIR - rénovation <i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
découpage du revêtement					
évacuation des gravois					
préparation du support					
reprise grave ciment					
application enrobé bitumineux					
raccords et finitions					
TOTAL				12 500	<i>oct-11</i>

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C17.1**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

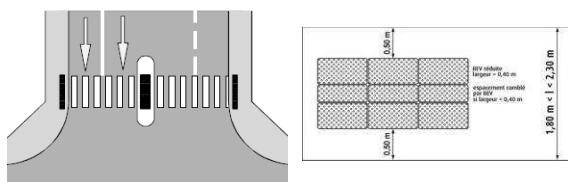
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté carrefour des Chappes)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 590	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C17.2**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description

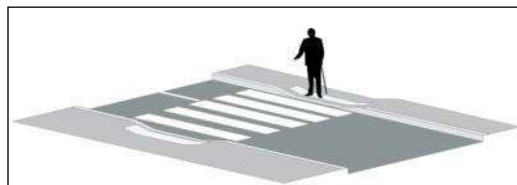


Traversée de chaussée non réglementaire

x2

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau de la résidence La Roseraie)

x2



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
TOTAL				2 170	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C17.3**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté crèche)

x1



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 090	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C18**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Vers crèche**

Description



Pente du cheminement excessive

Jusqu'à 15%

Principe

Le cheminement reste inchangé.

Venir en véhicule et utiliser la
dépose-minute située devant l'entrée
ou prévoir une aide à la personne



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C19**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté crèche
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - De la crèche**

Description



Absence de place de stationnement réservée

Principe

Inchangé.

Utiliser la dépose-minute située devant l'entrée.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D20.1**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté école/bibliothèque**

Description



Pente du cheminement excessive 5-6% côté école et 9% côté centre commercial

Principe

Le cheminement reste inchangé.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C20.3**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté école/bibliothèque**

Description



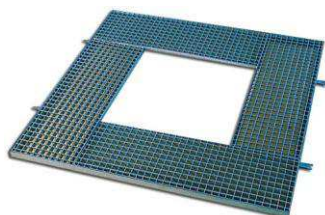
x3

Présence d'une grille avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

Principe

Poser une grille d'arbre, dont les mailles sont de dimensions inférieures à 2 x 2 cm.

x3



Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 1° Cheminements

GRILLE D'ARBRE - fourniture et pose	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
linéaire de grille(s)					
fourniture et pose grille d'arbre en acier					
TOTAL				3 500	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C20.4**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté école/bibliothèque**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(au niveau du rond-point de la bibliothèque)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 090	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D20.5**

Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté école/bibliothèque

Description



Pente du cheminement excessive

>10%

Principe

Le cheminement reste inchangé.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C20.6**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté école/bibliothèque**

Description



Dimensions de la barrière sélective insuffisantes

Principe

Poser une barrière sélective permettant le passage des utilisateurs de fauteuil roulant ou d'une poussette



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

POSE d'une barrière sélective conforme	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de barrière(s)	1				
ancrage au sol					
fourniture et pose barrière sélective					
raccords et finitions					
TOTAL				1 800	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **D21.1**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé à l'école/bibliothèque**

Description



Pente du cheminement excessive 5-6% côté école et 9% côté centre commercial

Principe

Le cheminement reste inchangé.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C21.2**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé à l'école/bibliothèque**

Description



**Présence d'une grille avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement
Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement**

x7

Principe

Poser un potelet conforme :
- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum
Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm. La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
x7 (face à l'école).
Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm (x1).



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de potelet(s)	7				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				4 375	oct-11

Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

GRILLE - remplacement	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de grille(s)	1				
fourniture et pose d'une grille de 80x80					
TOTAL				800	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C22.1**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

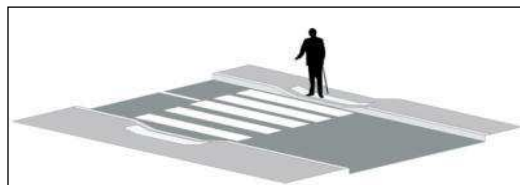
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté école)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
fourniture et pose d'une grille de 80x80	1				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 590	<i>mars-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C22.2**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description

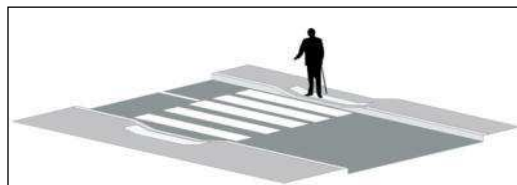


Traversée de chaussée non réglementaire

x2

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



x2 (au niveau de la bibliothèque)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 170	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C22.3**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description

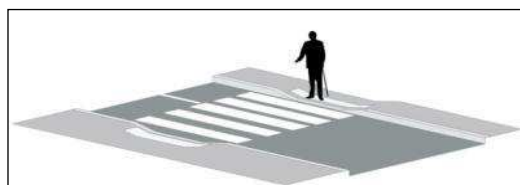


Traversée de chaussée non réglementaire

x8

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



x8 (le long de cette partie de la rue)

Remplacer les potelets non conformes (x 80 le long de la rue)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	16				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	8				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	80				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				40 670	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C22.4**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

x4

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.

x4 (côté centre commercial)

Déposer les boules présentes sur l'ensemble de la rue.

Eventuellement, poser des potelets conformes à la place.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	8				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	4				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				4 340	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C22.5**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

x2

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.

x2 (côté aire de jeux)

Déposer les boules présentes sur l'ensemble de la rue.

Eventuellement, poser des potelets conformes à la place.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 170	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C23**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Devant l'école**

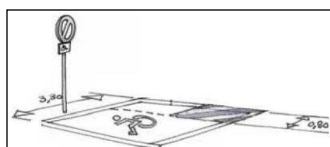
Description



Absence de place de stationnement réservée

Principe

Baliser une place réservée avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m).



Réaliser un bateau de 140cm de largeur avec ressaut inférieur à 2 cm de hauteur et bord arrondi.

Déposer un garde-corps au niveau de l'arrêt minute (petits travaux en interne).



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 8° Stationnement réservé

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de place(s)	1			1 200	oct-11
installation panneau B6d + panonceau M6h					
marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				1 200	<i>oct-11</i>

Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 5° Ressauts

CHEMINEMENT - création bateau	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de bateau(x)	1			590	oct-11
bordure dépose-repose					
décapage					
fond de forme grave ciment					
raccords d'enrobé					
TOTAL				590	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C24**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Places réservées x 2 au bout de l'avenue**

Description

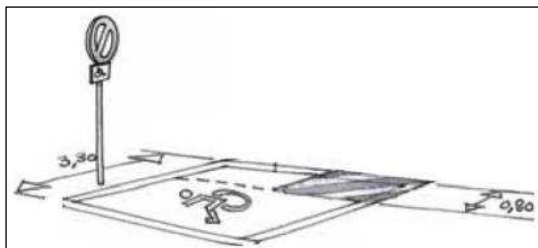


Absence de balisage vertical de la place réservée

x2

Principe

Poser la signalisation verticale
(hauteur 2.20m).



x2



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 8° Stationnement réservé

STATIONNEMENT - signalisation	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de panneau(x)	2				
installation panneau B6d + panonceau M6h					
TOTAL				900	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C25**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-ESCE (VOIRIE ESCALIER EXTERIEUR) - Vers aire de jeux**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	2				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	0				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0 0				
TOTAL				90	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite janv. 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C25.2**

**Fonction Avenue Saint-Philippe côté école-bibliothèque
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé à la crèche**

Description



Présence d'obstacles dans le cheminement (végétaux encombrants) x8

Principe

Déplacer les oliviers ou faire un rappel
au sol

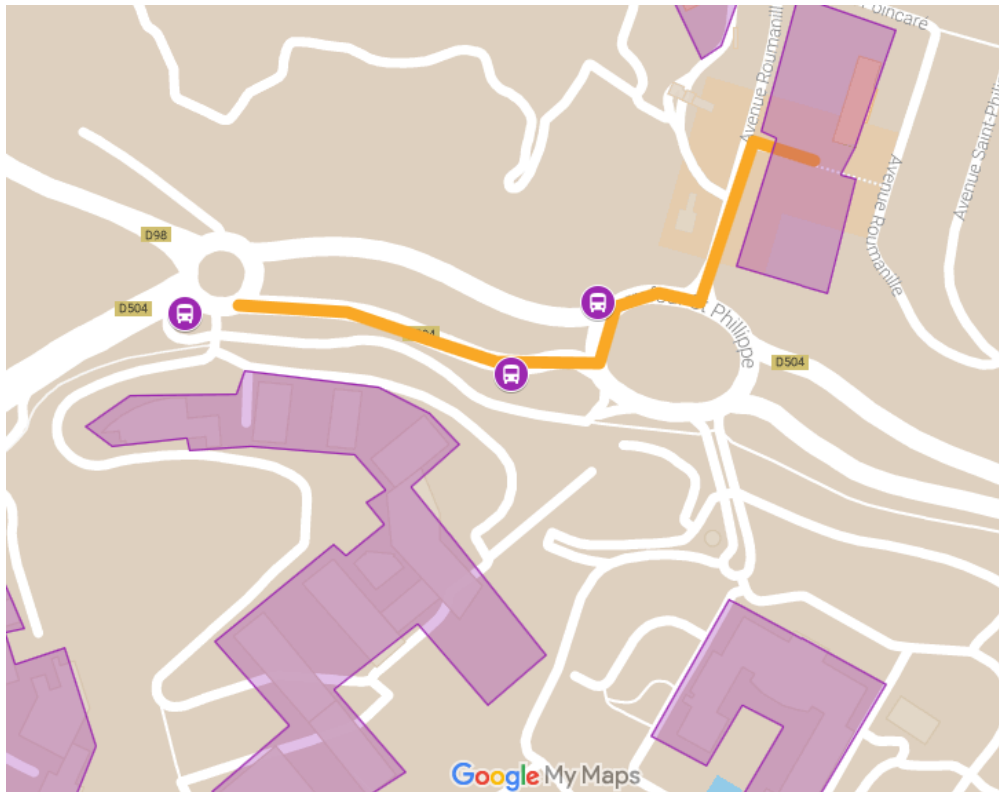





PETITS TRAVAUX EN INTERNE

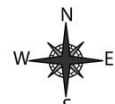
Zone Saint-Philippe

Itinéraire M

Depuis le Carrefour du Golf vers l'Espace commercial de Saint-Philippe



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Route des Colles	Conseil départemental 06
Avenue Roumanille Espace Saint-Philippe	Privé
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Etudiants et employés (arrêts de bus, Université, résidences étudiantes, commerces St-Philippe)	De nombreux déplacements piétons sur cet itinéraire, qui permet de relier un site universitaire à un espace commercial. Sont également présents des arrêts de bus. 5/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Travaux du bus-tram (section 12, entre la sortie d’Autoroute et le Rond-Point du Golf : 2016-2019)

DIAGNOSTIC

Obstacles nécessitant des aménagements lourds

Absence de cheminement piéton entre les carrefours de Saint –Philippe et du Golf (C31.1 ; C31.2)

Préconisations

Créer un trottoir d’une largeur de cheminement de 140 cm.

37 600 € HT

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Traversées de chaussée non réglementaires (C1.1 ; C3.2 ; C26.2 ; C27.1 ; C27.2)

Préconisations

Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)

14 070 € HT

Sécurisation des marches absente et/ou non conforme au sein de l’espace commercial (C6 ; C8 ; C9)

Compléter la signalisation et l’équipement

5100 € HT

Présence d’un danger non protégé (C26)

Mettre un garde-corps

10 000 € HT

Présence d’obstacles dans le cheminement : grilles avec trous ou fentes supérieurs à 2cm x2 (C7)

Changer les grilles x2

1320 € HT

CONCLUSION

Les travaux du bus-tram prévus sur cet itinéraire sont l’occasion d’améliorer significativement l’accessibilité pour les PMR, à travers notamment la création d’un cheminement piéton sur la Route des Colles.

Des aménagements légers devront être réalisés afin que cet itinéraire soit complètement accessible (traversées piétonnes et correction des obstacles).

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C1.1**

**Fonction Avenue Roumanille
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté golf**

Description
Traversée non règlementaire



Principe

Marquer la traversée de chaussée et l'équiper de bandes podotactiles,



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 4° Traversées pour piétons et 5° Ressauts*

PASSAGE PIETON - création	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de traversée(s)	1				
bordure dépose-repose	0				
décapage					
fond de forme grave ciment					
raccords d'enrobé					
marquage de la traversée, finitions	1				
pose de bandes podotactiles	2				
pose d'une bande de guidage	0				
TOTAL				1 500	<i>mars-17</i>

*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de potelet(s)	0				
démolition revêtement existant					
dépose existant, raccords, finitions, pose poteau conforme (h = 120cm)					
TOTAL				0	

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C3.2**

**Fonction Avenue Roumanille
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

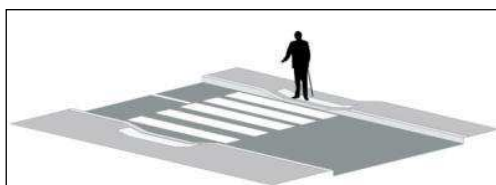
Description



Absence de traversée de chaussée

Principe

Créer une traversée de chaussée équipée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté centre commercial)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	1				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	6				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				5 000	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C6**

**Fonction Espace commercial Saint-Philippe
V-ESCE (VOIRIE ESCALIER EXTERIEUR) - Entrée du centre commercial**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Prolonger les mains courantes de la volée du haut de l'équivalent d'une largeur de marche.
Les contraster de leur environnement à leur prochaine peinture.
Poser 3 mains courantes sur la volée du bas



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	0				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	8				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0 3				
TOTAL				3 850	<i>mars-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C7**

**Fonction Espace commercial Saint-Philippe
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Coursive vers police municipale**

Description



Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs à 2 cm dans le cheminement

x2

Principe

Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.

x2



Baliser l'accès à l'ascenseur depuis le bas de l'escalier.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	2				
fourniture et pose d'une grille de 60x60					
TOTAL				1 100	oct-11

Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 9° Signalétique et systèmes d'information, hors signalisation routière

BALISAGE	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de panneau(x)	2				
Signalisation cheminement adapté vers ascenseur					
TOTAL				220	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C8**

Fonction Espace commercial Saint-Philippe
V-ESCE (VOIRIE ESCALIER EXTERIEUR) - Vers place haute côté police municipal

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée

Prolonger les mains courantes de chaque volée de l'équivalent d'une largeur de marche.

Les contraster de leur environnement à leur prochaine peinture.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	4				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	8				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0 0				
TOTAL				870	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C9**

**Fonction Espace commercial Saint-Philippe
V-ESCE (VOIRIE ESCALIER EXTERIEUR) - Vers place haute côté pharmacie**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée
Prolonger les mains courantes de chaque volée de l'équivalent d'une largeur de marche.
Les contraster de leur environnement à leur prochaine peinture.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	2				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	4				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0 0				
TOTAL				380	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE MODIFIE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C26**

**Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour Saint-Philippe**

Description



Présence d'un danger non protégé

Principe
Poser un garde-corps avec barreaudage le long du cheminement si la hauteur du dénivelé est supérieure à 40 cm



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Pentes

GARDE-CORPS - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
longueur du garde-corps (mL)	20				
poser un garde-corps avec barreaudage					
scellement et raccord					
finitions et peinture					
TOTAL				10 000	<i>mars-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite oct. 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C26.2**

Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour Saint-Philippe

Description

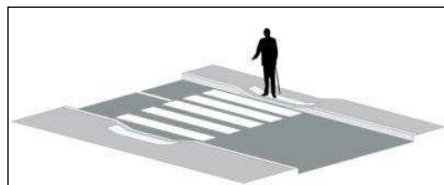


Traversée de chaussée non réglementaire

x2

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



x2



Arr
Arti

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 670	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C27.1**

Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour Saint-Philippe

Description

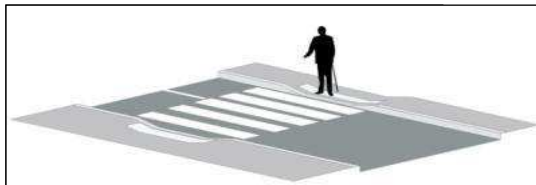


Traversée de chaussée non réglementaire

x2

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



x2



Arr
Arti

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 670	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C27.2**

Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour Saint-Philippe

Description

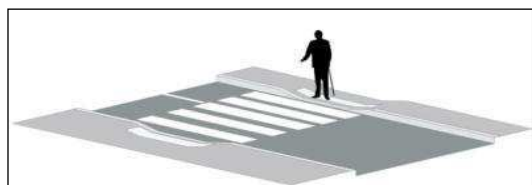


Traversée de chaussée non réglementaire

x2

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



x2



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 670	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C31.1**

Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Entre les carrefours Saint-Philippe et du golf

Description



Absence de cheminement piéton

Côté centre commercial

Principe

Créer un trottoir d'une largeur de cheminement de 140 cm avec revêtement dur, uniforme et non-glissant (enrobé).

(entre les 2 carrefours)



Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 1° Cheminements

TROTTOIR - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
<i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	estim	unit HT	€ HT	€ HT	référence
démolition revêtement existant					
évacuation des gravois					
travaux de terrassement					
pose de bordures caniveaux bétons					
tout-venant compacté et fond de forme					
y compris toutes sujétions de raccordement à l'égout					
pose d'un enrobé bitumineux					
raccords et finitions					
			TOTAL	37 600	<i>oct-11</i>

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C31.2**

**Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Entre les carrefours Saint-Philippe et du golf**

Description



Absence de cheminement piéton

Côté IUT

Principe

Inchangé.

Utiliser le trottoir côté centre commercial préconisé en OC 31.1

Il est également possible d'emprunter la piste cyclable (qui présente cependant une pente non conforme).

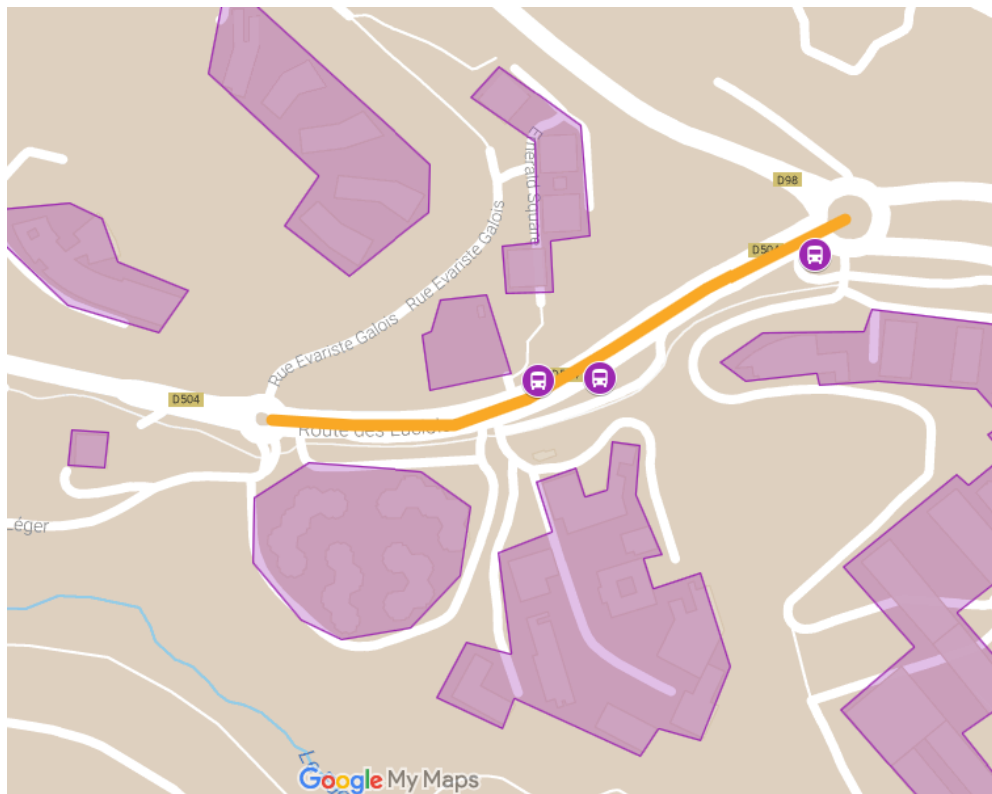





VOIR OC 31.1

Zone Saint-Philippe

Itinéraire N

Route des Lucioles entre le Carrefour du Golf et la Rue Evariste Galois



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Route des Lucioles	Conseil départemental 06
Parking de l'INRIA	INRIA
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Etudiants (arrêts de bus, Universités, résidences étudiantes) Employés (arrêts de bus, entreprises)	De nombreux déplacements piétons sur cet itinéraire, avec la présence d'un site universitaire et d'entreprises. Sont également présents des arrêts de bus. 5/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Aucun programme de travaux prévu sur cet itinéraire ou à proximité.

DIAGNOSTIC

Obstacles nécessitant des aménagements légers	Préconisations	
Traversées de chaussée non règlementaires (C32.2 ; C33.1 ; C33.2 ; C50.1 ; C51.2 ; C52.1 ; C52.2)	Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)	10 910 € HT
Présence d'obstacles dans le cheminement : signalisation basse x8 (C32.1 ; C50.2 ; C51.1)	Changer la signalisation x8	3 200 € HT
Arrêt de bus IUT : revêtement non conforme (C34)	Reprise revêtement	500 € HT
Absence de places de stationnement réservées sur le parking du carrefour (C35) et sur le parking de l'INRIA (C53)	Baliser des places réservées	8 600 € HT

CONCLUSION

Afin de rendre cet itinéraire accessible, de nombreux petits aménagements sont nécessaires : mise aux normes des traversées, changement de la signalisation, etc.

Une fois ces travaux réalisés, l'itinéraire sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C32.1**

**Fonction Route des colles
 V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour du golf**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x2

Principe

Remonter la signalisation de manière à ce qu'elle offre un passage libre en sous-face de 2,2 m.
 (x2 autour du carrefour)

Contraster le poteau et d'une manière générale l'ensemble du mobilier urbain présent dans le cheminement (bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 120 et 140 cm)
 (petits travaux en interne)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur le cheminement

PANNEAU DE SIGNALISATION	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de panneau(x)	2				
Changement poteau, pose					
TOTAL				800	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C32.2**

**Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour du golf**

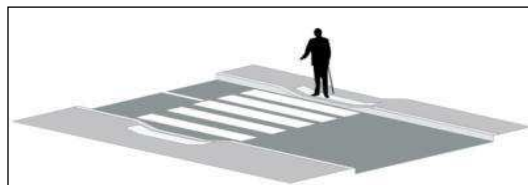
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(vers le cheminement piéton)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
fourniture et pose d'une grille de 80x80	1				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 940	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C33.1**

Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour du golf

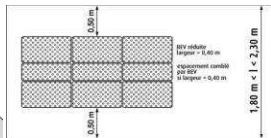
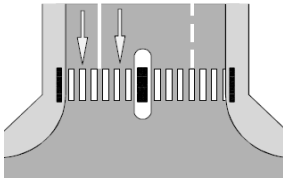
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté RD 18)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 740	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C33.2**

Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour du golf

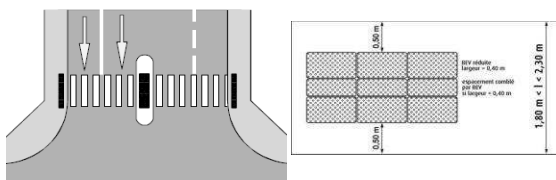
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté RD 504)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 570	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C34**

**Fonction Route des colles
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêt IUT x 2**

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Principe

Reprendre ponctuellement le trottoir existant sur environ 5m² par la création d'un revêtement dur, uniforme et non-glissant.



*Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements*

TROTTOIR - rénovation	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
<i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	estim	unit HT	€ HT	€ HT	référence
	m ² 5				
découpage du revêtement					
évacuation des gravois					
préparation du support					
reprise grave ciment					
application enrobé bitumineux					
raccords et finitions					
			TOTAL	500	<i>oct-11</i>

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE MODIFIE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C35**

**Fonction Route des colles
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Places réservées x 2 côté IUT**

Description
Absence de places réservées



Parking désormais fermé et non accessible

Principe



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 8° Stationnement réservé*

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de place(s)	2				
installation panneau B6d + panonceau M6h					
marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				0	

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C50.1**

**Fonction Route des Lucioles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté universités**

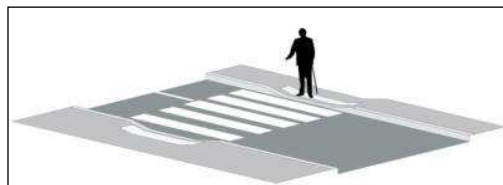
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(parking INRIA)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				890	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C50.2**

**Fonction Route des lucioles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté universités**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x2

Principe

Remonter la signalisation de manière à ce qu'elle offre un passage libre en sous-face de 2,2 m.
(x2 de ce côté de la rue)

Contraster le poteau et d'une manière générale l'ensemble du mobilier urbain présent dans le cheminement (bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 120 et 140 cm)
(petits travaux en interne)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur le cheminement

PANNEAU DE SIGNALISATION	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de panneau(x)	2				
Changement poteau, pose					
TOTAL				800	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C51.1**

**Fonction Route des lucioles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé aux universités**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x4

Principe

Remonter la signalisation de manière à ce qu'elle offre un passage libre en sous-face de 2,2 m.
(x4 de ce côté de la rue)

Contraster le poteau et d'une manière générale l'ensemble du mobilier urbain présent dans le cheminement (bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 120 et 140 cm)
(petits travaux en interne)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur le cheminement

PANNEAU DE SIGNALISATION	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de panneau(x)	4				
Changement poteau, pose					
TOTAL				1 600	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C51.2**

**Fonction Route des Lucioles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté opposé aux universités**

Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(devant EDF)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				890	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C52.1**

**Fonction Route des lucioles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

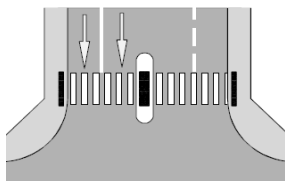
Description



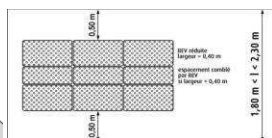
Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté arrêt de bus)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 590	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C52.2**

**Fonction Route des lucioles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

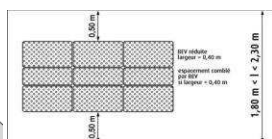
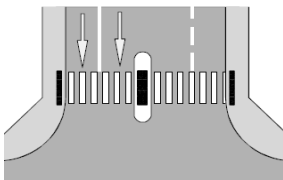
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté rond-point)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 290	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C53**

**Fonction Route des Lucioles
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - De l'INRIA**

Description



Absence de place de stationnement réservée

Principe

Créer une place surélevée sans dévers, de niveau avec le trottoir, avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m), côté INRIA.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

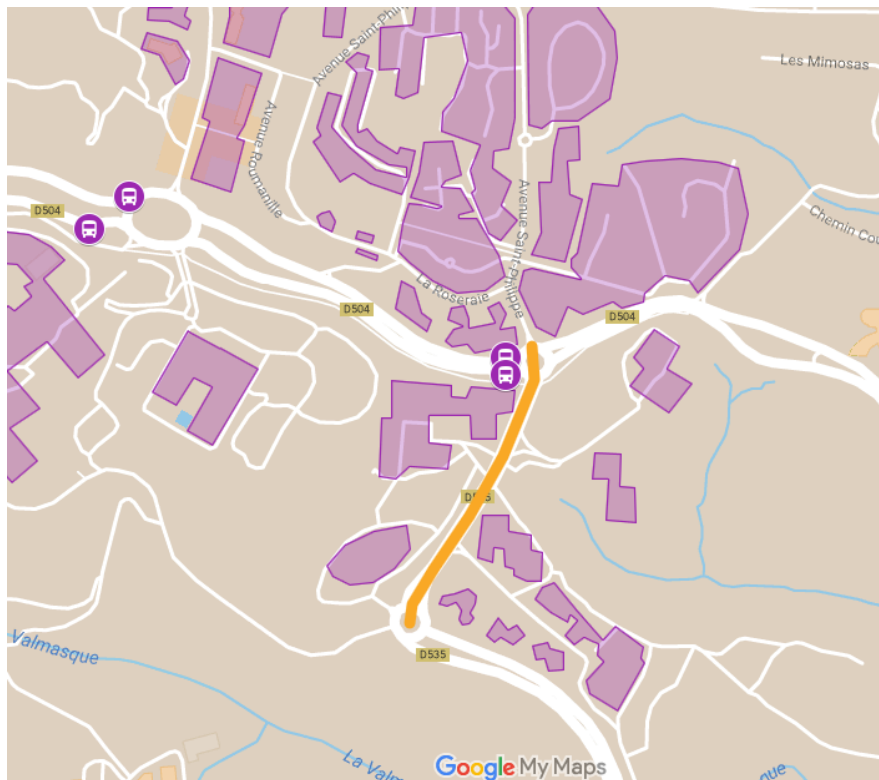
Article 1 - 8° Stationnement réservé




STATIONNEMENT - création place podium	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de place(s)	1				
décaissé dans le sol					
fond de forme en grave ciment et enrobé					
installation panneau B6d + panneau M6h					
marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				6 300	oct-11

Zone Saint-Philippe

Itinéraire O

Du Carrefour des Chappes au Carrefour de l'INRA



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Carrefour des Chappes Route des Chappes	Conseil départemental 06
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Employés (arrêt bus, INRA, Promogim) Personnes en situation de handicap (arrêt bus, IME les Hirondelles, ESAT)	Un nombre relativement important de piétons se déplacent sur cet itinéraire, en particulier autour du Carrefour des Chappes sur lequel sont présents des arrêts de bus. Par ailleurs, les usagers de cet itinéraire représentent plusieurs catégories de PMR (personnes en situation de handicap, poussettes, enfants, etc.). 5/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Aucun programme de travaux prévu sur cet itinéraire ou à proximité.

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive entre l'arrêt de bus et le chemin piéton/vélo côté INRA (C29.5), et sur la Route des Chappes des deux côtés (C54.1 ; C57.1).

Préconisations

Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant / utiliser le trottoir préconisé en C29.2.

Obstacles nécessitant des aménagements lourds

Absence de cheminement piéton entre l'arrêt de bus et la Route des Chappes côté INRA (C29.2)

Préconisations

Créer un trottoir

4 870 € HT

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Traversées de chaussée non règlementaires (C30.1 ; C30.2 ; C30.3 ; C54.2 ; C56 ; C57.2 ; C57.3 ; C57.4)

Préconisations

Modifier et/ou compléter les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)

20 610 € HT

Présence d'obstacles dans le cheminement : signalétique non conforme x3 (C54.3 ; C57.5) ; danger non protégé (C29.3) ; grilles avec trous ou fentes supérieurs à 2cm x1 (C29.1)

Changer ou déplacer signalétique x3
Pose garde-corps
Changer les grilles x1

11 800 € HT

Sécurisation des marches non conforme (C29.4)

Compléter sécurisation des marches

1 420 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement sur plusieurs portions de l'itinéraire, celui-ci restera inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

Des aménagements plus ou moins importants peuvent être réalisés pour améliorer l'accessibilité de cet itinéraire.

Il semble particulièrement important de travailler sur la sécurisation des traversées piétonnes, qui ont été signalisées à plusieurs reprises comme particulièrement dangereuses.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C29.1**

**Fonction Route des colles
 V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour des Chappes**

Description
**Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs
 à 2 cm dans le cheminement**



Principe

Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
 Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1				
fourniture et pose d'une grille de 70x70					
TOTAL				700	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C29.2**

**Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour des Chappes**

Description



Absence de cheminement piéton

Principe

Créer un trottoir d'une largeur de cheminement de 140 cm avec revêtement dur, uniforme et non-glissant (enrobé).

Entre la traversée de la RD 535 et l'arrêt de bus et son trottoir.



**Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements**

TROTTOIR - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
<i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	estim	unit HT	€ HT	€ HT	référence
	ml				
démolition revêtement existant					
évacuation des gravois					
travaux de terrassement					
pose de bordures caniveaux bétons					
tout-venant compacté et fond de forme					
y compris toutes sujétions de raccordement à l'égout					
pose d'un enrobé bitumineux					
raccords et finitions					
			TOTAL	4 870	<i>oct-11</i>

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C29.3**

Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour des Chappes

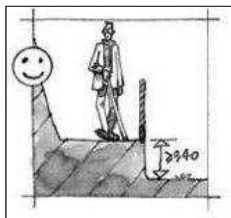
Description



Présence d'un danger non protégé

Principe

Poser un garde-corps avec barreaudage le long du cheminement si la hauteur du dénivelé est supérieure à 40 cm.



(sur la rampe située entre les 2 traversées)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 1° Pentes

GARDE-CORPS - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
longueur du garde-corps (mL)					
poser un garde-corps avec barreaudage					
scellement et raccord					
finitions et peinture					
TOTAL				10 500	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite janvier 2017)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C29.4**

**Fonction Route des colles
V-ESCE (VOIRIE ESCALIER EXTERIEUR) - Autour du carrefour des Chappes**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée

Prolonger les mains courantes de chaque volée de l'équivalent d'une largeur de marche.

Les contraster de leur environnement à leur prochaine peinture.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	2				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	0				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuyers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	0 1				
TOTAL				1 420	avr-17

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C29.5**

**Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour des Chappes**

Description



Pente du cheminement excessive

12%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C30.1**

Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour des Chappes

Description

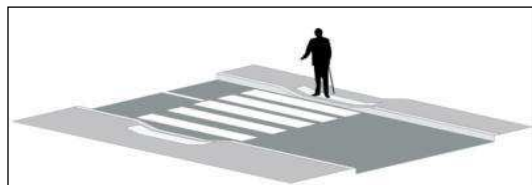


Traversée de chaussée non réglementaire

x2

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



x2 (côté Funel)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 170	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C30.2**

Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour des Chappes

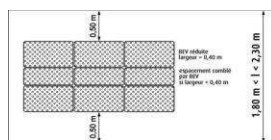
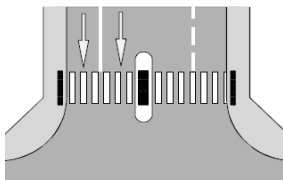
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté RD 535)

Déposer la partie de l'îlot central située dans l'axe de la traversée

Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	1				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
fourniture et pose d'une grille de 50x50	1				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 470	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C30.3**

Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour des Chappes

Description

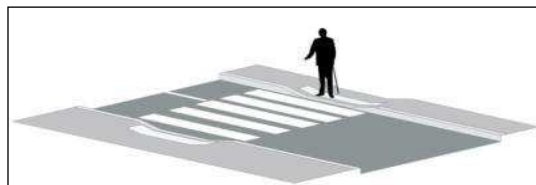


Traversée de chaussée non réglementaire

x2

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



x2 (côté St Philippe)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	4				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	2				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 170	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C54.1**

**Fonction Route des Chappes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Route des Chappes - côté INRA**

Description

***Pente du cheminement excessive sur la partie haute* entre 8 et 10%**

Principe

Le cheminement reste inchangé et reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C54.2**

**Fonction Route des Chappes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Route des Chappes - côté INRA**

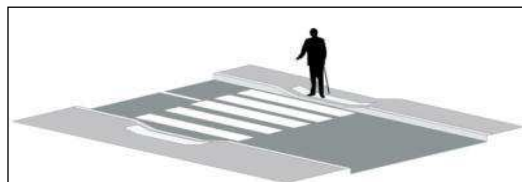
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2	1,4	208 €	1 283	
mise en contraste bande podotactile existante	0	1,4	50 €		
fourniture et pose bande de guidage	1	7	100 €		
marquage de la traversée peinture et finitions	0	7	180 €		
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0		500 €	0	
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté) raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)	0		400 €	0	
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	1	1,4	417 €	584	
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3 raccords, peinture et finitions	0	1,4	364 €		
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30 raccord de revêtement, finitions	0		201 €	0	
TOTAL				1 870	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C54.3**

**Fonction Route des Chappes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Route des Chappes - côté INRA**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

Principe

Déplacer le potelet hors du cheminement afin de faciliter le passage sur le trottoir.

Contraster le poteau et d'une manière générale l'ensemble du mobilier urbain présent dans le cheminement (bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 120 et 140 cm) (petits travaux en interne)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur le cheminement

PANNEAU DE SIGNALISATION	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de panneau(x)	1				
Déplacement potelet					
TOTAL				200	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C56**

**Fonction Route des Chappes
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Rond point du bas**

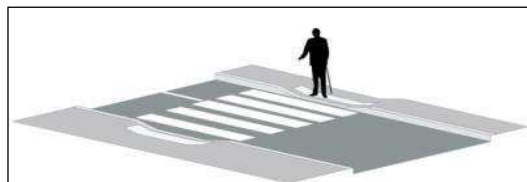
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL				2 566	
fourniture et pose bande podotactile	4	1,4	208 €		
mise en contraste bande podotactile existante	0	1,4	50 €		
fourniture et pose bande de guidage	1	14	100 €		
marquage de la traversée	0	7	180 €		
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES				0	
fourniture et pose module sonore	0		500 €		
MOBILIER URBAIN				0	
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0		400 €		
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR				0	
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0	1,4	417 €		
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0	1,4	364 €		
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES				0	
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0		201 €		
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 570	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C57.1**

**Fonction Route des Chappes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Route des Chappes - côté IME**

Description

***Pente du cheminement excessive sur la partie haute* entre 8 et 10%**

Principe

Le cheminement reste inchangé et reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C57.2**

**Fonction Route des Chappes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Route des Chappes - côté IME**

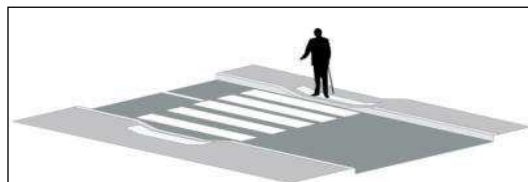
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL				2 566	
fourniture et pose bande podotactile	4	1,4	208 €		
mise en contraste bande podotactile existante	0	1,4	50 €		
fourniture et pose bande de guidage	1	14	100 €		
marquage de la traversée	0	7	180 €		
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES				0	
fourniture et pose module sonore	0		500 €		
MOBILIER URBAIN				0	
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0		400 €		
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR				584	
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	1	1,4	417 €		
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0	1,4	364 €		
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES				0	
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0		201 €		
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				3 160	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C57.3**

**Fonction Route des Chappes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Route des Chappes - côté IME**

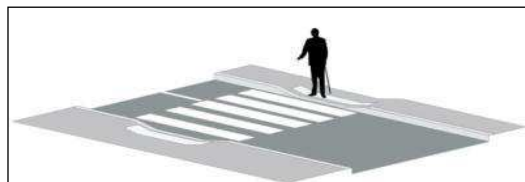
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL				1 283	
fourniture et pose bande podotactile	2	1,4	208 €		
mise en contraste bande podotactile existante	0	1,4	50 €		
fourniture et pose bande de guidage	1	7	100 €		
marquage de la traversée	0	7	180 €		
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES				0	
fourniture et pose module sonore	0		500 €		
MOBILIER URBAIN				0	
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0		400 €		
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR				1 168	
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	2	1,4	417 €		
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0	1,4	364 €		
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES				0	
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0		201 €		
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 460	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C57.4**

**Fonction Route des Chappes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Route des Chappes - côté IME**

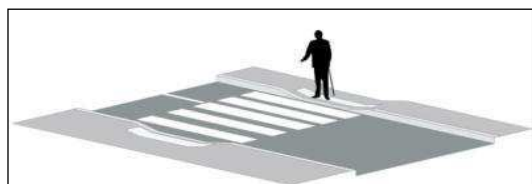
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL				2 566	
fourniture et pose bande podotactile	4	1,4	208 €		
mise en contraste bande podotactile existante	0	1,4	50 €		
fourniture et pose bande de guidage	1	14	100 €		
marquage de la traversée	0	7	180 €		
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES				0	
fourniture et pose module sonore	0		500 €		
MOBILIER URBAIN				0	
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0		400 €		
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR				1 168	
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	2	1,4	417 €		
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0	1,4	364 €		
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES				0	
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0		201 €		
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				3 740	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C57.5**

**Fonction Route des Chappes
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Route des Chappes - côté IME**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x2

Principe

Remonter la signalisation de manière à ce qu'elle offre un passage libre en sous-face de 2,2 m.
(x1 de ce côté de la rue)

Contraster le poteau et d'une manière générale l'ensemble du mobilier urbain présent dans le cheminement (bande de 10 cm de hauteur apposée sur le pourtour à une hauteur comprise entre 120 et 140 cm) (x5)
(petits travaux en interne)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

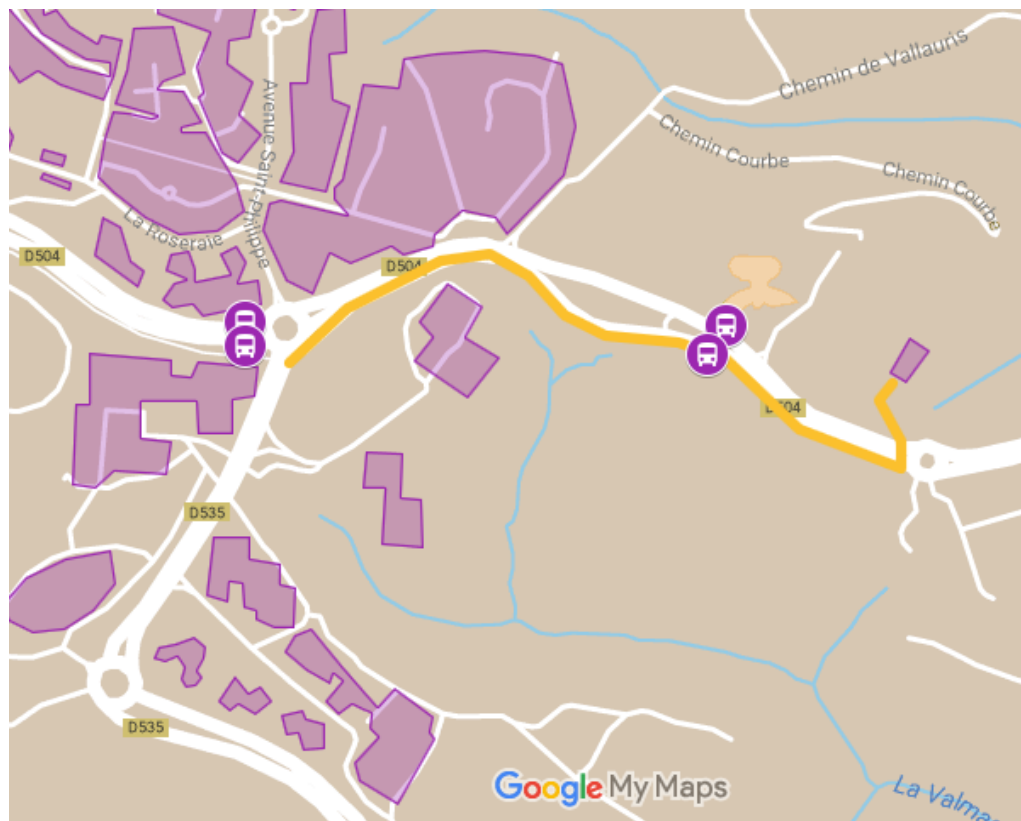
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur le cheminement




PANNEAU DE SIGNALISATION	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de panneau(x)	1				
Changement poteau, pose					
TOTAL				400	<i>oct-11</i>

Zone Saint-Philippe

Itinéraire P

Du Carrefour des Chappes vers le sentier PMR



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Carrefour des Chappes Route des Colles	Conseil départemental 06
Sentier PMR	Conseil départemental 06 (Parc Naturel Départemental)
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Usagers et employés de l'IME les Hirondelles, ESAT, etc. Visiteurs	L'objectif de cet itinéraire est de rendre accessible, depuis le Carrefour des Chappes, le sentier PMR présent à proximité de la Route des Colles. 4/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Aucun programme de travaux prévu sur cet itinéraire ou à proximité.

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive sur les deux côtés de la route des Colles (C59)

Préconisations

Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.
Utiliser le dépose-minute devant la Crèche.

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Absence de traversées de chaussée (C60.1)

Préconisations

Créer les traversées

7 940 € HT

Absence de cheminement piéton (C60.2)

Créer un trottoir

4 870 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement sur cet itinéraire, celui-ci restera inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

La création de traversées de chaussée permettra le franchissement de la Route des Colles, mais nécessite néanmoins une réflexion approfondie au regard de la vitesse des véhicules sur cet axe.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C59**

**Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté Est, vers sentier PMR**

Description



Pente du cheminement excessive

8%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C60.1**

**Fonction Route des colles
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Côté Est, vers sentier PMR**

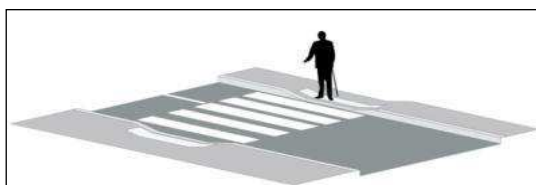
Description



Absence de traversée de chaussée

Principe

Créer une traversée de chaussée équipée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(avant Carrefour de Funel)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	1				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				3 970	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)
OBSTACLE AJOUTE

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C60.2**

**Fonction Route des colles
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Côté Est, vers sentier PMR**

Description



Absence de cheminement piéton

Principe

Créer un trottoir d'une largeur de cheminement de 140 cm avec revêtement dur, uniforme et non-glissant (enrobé).



**Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 1° Cheminements**

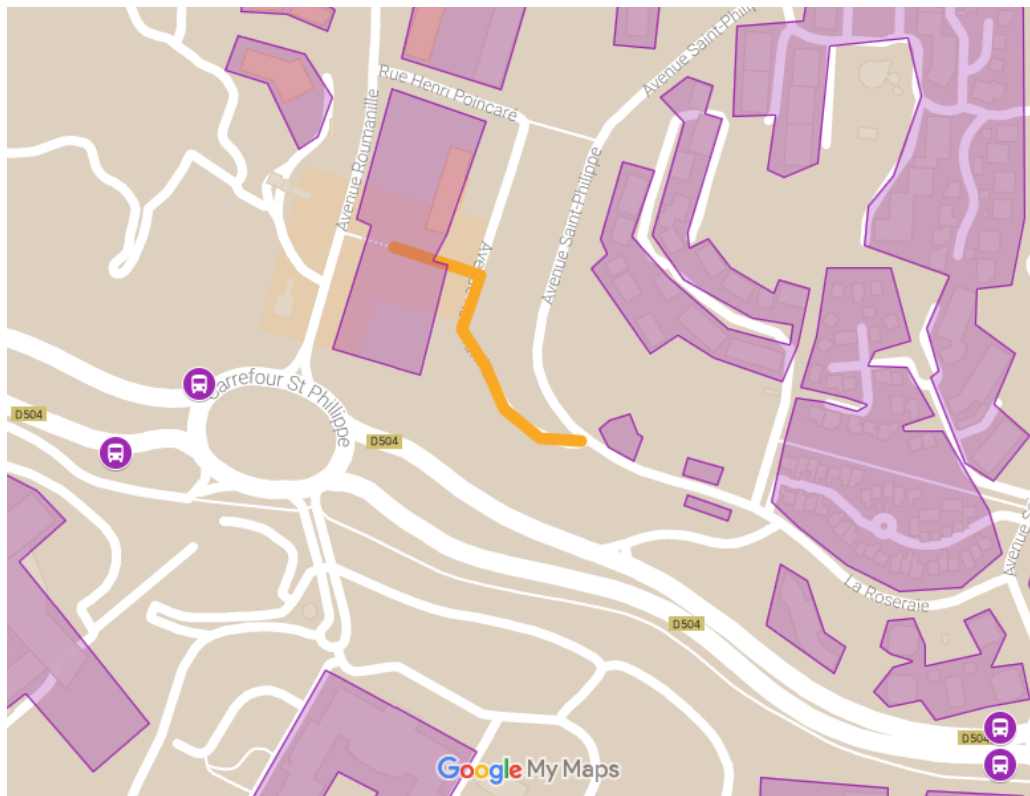
TROTTOIR - création <i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
	ml				
démolition revêtement existant					
évacuation des gravois					
travaux de terrassement					
pose de bordures caniveaux bétons					
tout-venant compacté et fond de forme					
y compris toutes sujétions de raccordement à l'égout					
pose d'un enrobé bitumineux					
raccords et finitions					
TOTAL				4 870	<i>mars-17</i>




SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

Zone Saint-Philippe

Itinéraire Q

Depuis l'Espace commercial Saint-Philippe vers l'avenue Saint-Philippe



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Avenue Roumanille Espace Saint-Philippe	Privé
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Résidents (commerces St-Philippe, logements) Clients commerces (commerces St-Philippe, parking)	Cet itinéraire permet de relier une zone commerciale, avec des services de proximité, à un espace résidentiel, qui comprend également des équipements publics (écoles, crèches, jardins d'enfants, etc.). 3/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Aucuns travaux prévus sur cet itinéraire.

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés

Pente du cheminement excessive en allant vers l'avenue Saint-Philippe (C13)

Préconisations

Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.

Obstacles nécessitant des aménagements légers

Présence d'obstacles dans le cheminement : potelets non conformes x10 (C10)

Préconisations

Poser des potelets conformes x10

5000 € HT

Sécurisation des marches absente ou non conforme (C14)

Ajouter l'équipement nécessaire pour sécuriser les marches

7210 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement, cet itinéraire restera inaccessible aux UFR en autonomie.

Des aménagements légers peuvent être réalisés pour corriger certains obstacles dans le cheminement, mais ne permettront pas à eux seuls de rendre cet itinéraire accessible.

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)

**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C10**

**Fonction Espace commercial Saint-Philippe
V-PLAC (VOIRIE PLACE) - Haute côté Casino**

Description



Présence d'un obstacle difficilement détectable dans le cheminement

x8

Principe

Poser un potelet conforme :

- pour un poteau d'une hauteur de 60cm, la largeur de l'embase doit être de 60 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1 m, la largeur de l'embase doit être de 23 cm minimum
- pour un poteau d'une hauteur de 1,2 m, la largeur de l'embase doit être de 6 cm minimum

Aucun mobilier ne sera inférieur à 40 cm. La partie supérieure de la borne doit être visuellement contrastée.
x8 (côté parking)



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement

MOBILIER URBAIN - remplacement potelet	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de potelet(s)	8				
démolition revêtement existant					
dépose existant					
pose poteau conforme (h = 120cm)					
raccords, finitions					
TOTAL				5 000	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C13**

**Fonction Espace commercial Saint-Philippe
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Vers avenue Saint-Philippe**

Description



Pente du cheminement excessive

8%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C14**

**Fonction Espace commercial Saint-Philippe
V-ESCE (VOIRIE ESCALIER EXTERIEUR) - Vers avenue Saint-Philippe**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

Peindre le 1er et le dernier nez de marche de chaque volée avec une peinture antidérapante et contrastée
Poser des mains courantes sur chaque volée.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

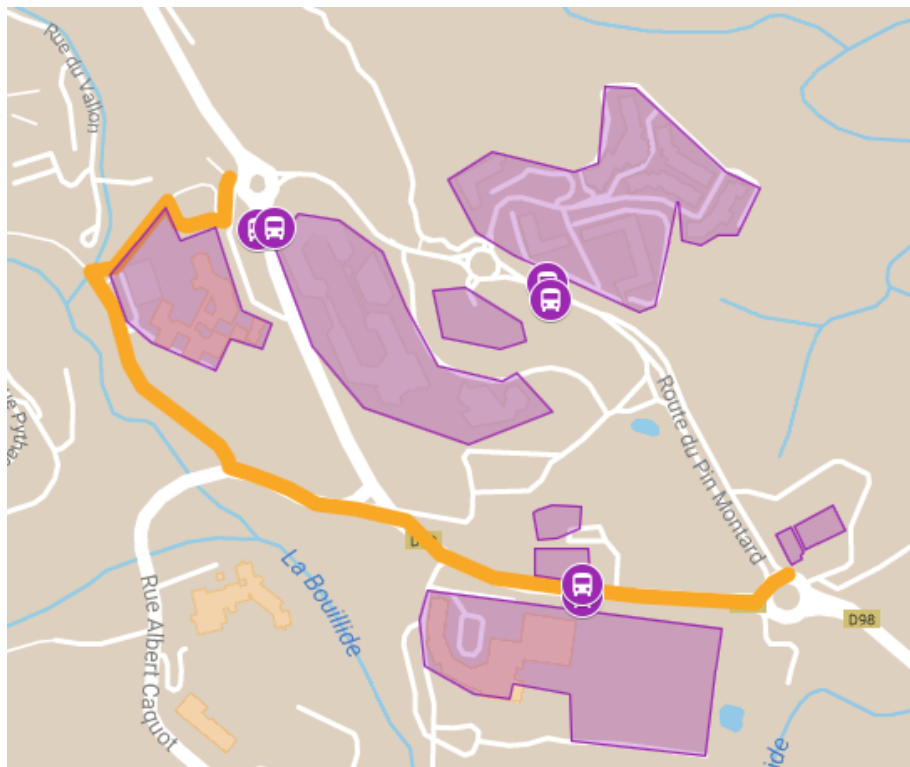
Article 1 - 7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques




ESCALIER - sécurisation des escaliers voirie	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
MARQUAGE AU SOL pose de nez de marche non-glissants contrastés sur première et dernière marche de chaque volée peinture et finitions	8				
MAIN COURANTE PROLONGEMENT fourniture et pose prolongement main courante peinture et finitions	0				
MAIN COURANTE POSE fourniture et pose main courante sur écuysers fourniture et pose main courante sur potelets peinture et finitions	8 0				
TOTAL				7 210	oct-11

Zone Saint-Philippe

Itinéraire R

Du collège de l'Eganaude au Carrefour des Dolines



-  Itinéraire stratégique
-  Pôles générateurs de déplacements
-  Arrêts de bus



CARACTERISTIQUES DE L'ITINERAIRE

Voiries et espaces publics concernés	Gestionnaire(s)
Piste cyclable derrière le Collège de l'Eganaude Rue Albert Caquot	SYMISA
Route des Dolines Carrefour des Dolines	Conseil départemental 06
Principaux usagers	Caractère prioritaire
Elèves du collège de l'Eganaude Visiteurs, clients hôtels	Sur cet itinéraire sont présents plusieurs équipements et sites d'intérêt générant des déplacements. Il s'agit notamment du collège de l'Eganaude, hôtels et équipements sportifs. 3/5

PROGRAMMES / TRAVAUX PREVUS

Travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP de la commune :

- Dojo de Biot (2019)

Mise en accessibilité des arrêts de bus « Eganaude » et « IUP » (2019)

DIAGNOSTIC

Obstacles ne pouvant être corrigés	Préconisations	
Pente du cheminement excessive sur plusieurs portions de l'itinéraire (C38.3 ; C40 ; C42.3 ; C48.1)	Le cheminement reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.	
Absence de trottoir sur la route des Doline (C43)	Utiliser le trottoir opposé.	
Arrêt de bus inaccessible aux UFR : absence de quai de bus (C45)	L'arrêt de bus reste inaccessible aux UFR. Impossible spatiale d'ajouter un quai de bus. Voir pour déplacer l'arrêt.	
Obstacles nécessitant des aménagements lourds	Préconisations	
Absence de cheminement et pente excessive autour du carrefour de l'Eganaude (C38.1)	Déposer le trottoir et créer trottoir avec accès conforme	5 900 € HT
Obstacles nécessitant des aménagements légers	Préconisations	
Traversées de chaussée absentes ou non réglementaires (C39.1 ; C39.2 ; C39.3 ; C42.2 ; C44.1 ; C44.2 ; C46.1 ; C47.1 ; C48.2)	Modifier et/ou compléter ou créer les traversées (bandes podotactiles, bandes de guidage, etc.)	
Présence d'obstacles dans le cheminement : danger non protégé (C38.2) ; ressaut supérieur à 2cm (C38.4) ; grilles avec trous ou fentes supérieurs à 2cm x19 (C42.1)	Protéger le danger Reprise trottoir Changer les grilles x19	
Largeur du cheminement inférieur à 120cm autour du carrefour de la Jarre (C46.2)	Déplacer le candélabre	
Absence de stationnement réservé au collège (C49) et au Dojo (C41)	Baliser des places de stationnement	
		3 530 € HT
		4 890 € HT

CONCLUSION

En raison de la pente excessive du cheminement, cet itinéraire restera inaccessible aux UFR en autonomie.

De nombreux aménagements plus ou moins conséquents peuvent être réalisés pour améliorer significativement l'accessibilité, et renforcer la sécurité des piétons (traversées piétonnes à créer).

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C38.1**

**Fonction Route des dolines partie Est
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour de l'Eganaude**

Description



Pente du cheminement excessive

Largeur du cheminement inférieur à 140 cm

l = 120 et 80 cm

Principe

Déposer le trottoir existant et créer un trottoir d'une largeur de cheminement de 140 cm avec revêtement dur, uniforme et non-glissant (enrobé).

Avec accès conforme (pente 5% sur 10 m maximum)



Décret du 21 décembre 2006 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 1° Cheminements

TROTTOIR - création	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
<i>Sous-réserves des difficultés techniques</i>	estim	unit HT	€ HT	€ HT	référence
longueur du cheminement (mL)	28				
démolition revêtement existant					
déposer les bordures caniveaux					
travaux de terrassement					
évacuation des gravois					
pose de bordures caniveaux bétons					
tout-venant compacté et fond de forme					
application d'un enrobé bitumineux					
raccords et finitions					
			TOTAL	5 900	<i>oct-11</i>

SOUS-RESERVE DE DIFFICULTES TECHNIQUES RESEAUX ET AUTORISATIONS DES SERVICES DE LA VOIRIE

Vérifie bien cette préco

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C38.2**

**Fonction Route des dolines partie Est
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour de l'Eganaude**

Description



Présence d'un danger non protégé

Principe

Poser un caillebotis à mailles carrées 2x2 cm au niveau de la rigole.



Poser une bande de guidage antidérapante contrastée pour l'extérieur afin de permettre d'orienter les déficients visuels.



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

CALLEBOTIS - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	1			1 200	<i>oct-11</i>
caillebotis maille carrée 2 x 2 cm voirie					
TOTAL				1 200	<i>oct-11</i>

BANDE DE GUIDAGE - pose	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
longueur de bande de guidage(ml)	10			1 000	<i>oct-11</i>
fourniture et pose de bande de guidage caoutchouc					
TOTAL				1 000	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C38.3**

**Fonction Route des dolines partie Est
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour de l'Eganaude**

Description



Pente du cheminement excessive

Environ 8%

Principe

Le cheminement reste inchangé.

Prévoir une aide à la personne.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C38.4**

**Fonction Route des dolines partie Est
 V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour de l'Eganaude**

Description



Présence d'un ressaut supérieur à 2 cm dans le cheminement

Principe

Réaliser un bateau de 140cm de largeur avec ressaut inférieur à 2 cm de hauteur et bord arrondi afin d'accéder au Point Informations.



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
 Article 1 - 5° Ressauts*

CHEMINEMENT - création bateau	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de bateau(x)	1				
bordure dépose-repose	1,4	417			
décapage					
fond de forme grave ciment					
raccords d'enrobé					
TOTAL				590	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C39.1**

**Fonction Route des dolines partie Est
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour de l'Eganaude**

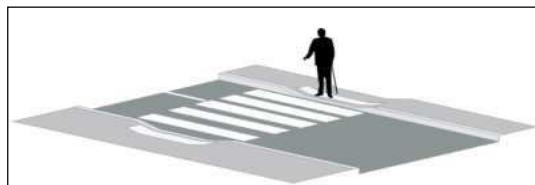
Description



Absence de traversée de chaussée

Principe

Créer une traversée de chaussée équipée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(voie d'accès au dojo)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements, 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	1				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 700	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Mise à jour PAVE 2017
(Visite août 2016)

**OBSTACLE CORRIGE
PARTIELLEMENT**

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C39.2**

**Fonction Route des dolines partie Est
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour de l'Eganaude**

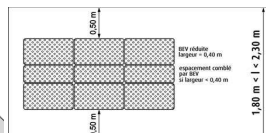
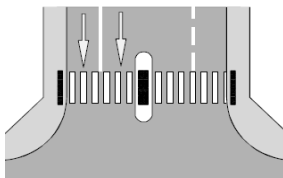
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(Route du Pin Montard)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	3				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	2				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				2 980	<i>mars-17</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C39.3**

**Fonction Route des dolines partie Est
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour de l'Eganaude**

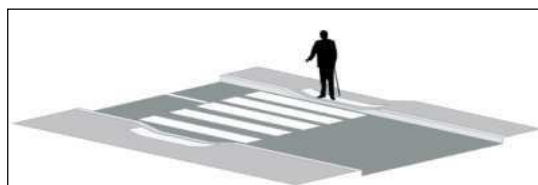
Description



Absence de traversée de chaussée

Principe

Créer une traversée de chaussée équipée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(vers le Point Informations)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	5				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	2				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
REVETEMENT DE SOL					
raccord de revêtement, finitions	1				
TOTAL				4 290	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C40**

**Fonction Route des dolines partie Est
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Accès au dojo municipal**

Description



Pente du cheminement excessive

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Le dojo ne sera accessible qu'en véhicule ou avec une aide à la personne.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C41**

**Fonction Route des dolines partie Est
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Du dojo municipal**

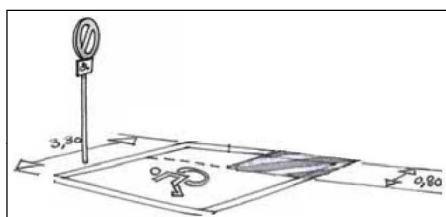
Description



Absence de place de stationnement réservée

Principe

Créer une place de parking réservée revêtue en enrobé comprenant un marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m) en bout de parking, côté rampe d'accès au dojo.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 8° Stationnement réservé

STATIONNEMENT - revêtement, signalisation, marquage	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
nombre de place(s)	1				
fond de forme en grave ciment et enrobé					
installation panneau B6d + panneau M6h					
marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				3 100	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C42.1**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie Ouest côté IUP**

Description
**Présence d'une grille à baïonnette avec trous ou fentes supérieurs
à 2 cm dans le cheminement**



x19

Principe

Remplacer la grille existante par une grille conforme avec un maillage inférieur à 2 cm.

x19 (sur l'ensemble de la rue).



*Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 6° Equipements et mobiliers sur cheminement*

GRILLE - remplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de grille(s)	19				
fourniture et pose d'une grille de 50x50					
TOTAL				7 700	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C42.2**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie Ouest côté IUP**

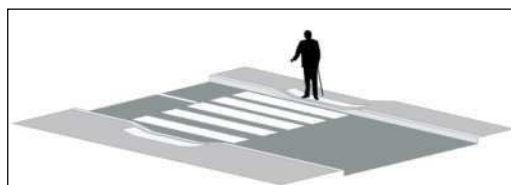
Description



Absence de traversée de chaussée

Principe

Créer une traversée de chaussée équipée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(traversée IUT)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
fourniture et pose d'une grille de 70x70	2				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				4 610	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C42.3**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie Ouest côté IUP**

Description



Pente du cheminement excessive

Jusqu'à 12%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux (sur une partie de la rue).

Il reste inaccessible aux UFR en autonomie. Prévoir une aide à la personne le cas échéant.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C43**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Partie Ouest côté sophia country club**

Description



Absence de trottoir

Principe

Inchangé.

Utiliser le trottoir côté opposé avec les traversées existantes ou préconisées.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C44.1**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

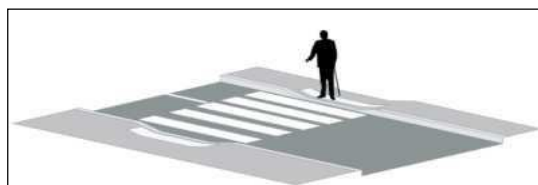
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(devant le Sophia Country Club)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
REPRISE REVETEMENT					
reprise du revêtement	1				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 790	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C44.2**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE)**

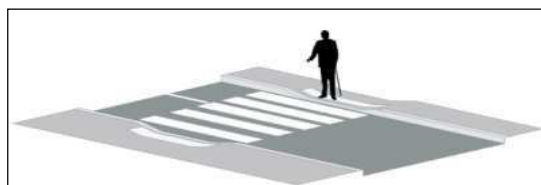
Description



Absence de traversée de chaussée

Principe

Créer une traversée de chaussée équipée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté croisement Hôtel B&B)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	5				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	2				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				3 410	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C45**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-BUS (VOIRIE ARRET DE BUS) - Arrêt IUP x 2**

Description



Absence de quai de bus

x1

Principe

L'arrêt de bus reste inchangé (impossibilité technique et spatiale de créer un arrêt de bus conforme de ce côté de la route dans la configuration actuelle).

Voir pour déplacement de l'arrêt de bus.



PAS DE PRECONISATION

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C46.1**

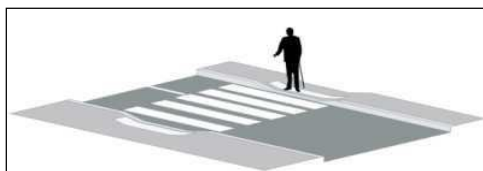
**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour de la jarre**

Description
**Dévers du cheminement excessif
Absence de traversée de chaussée**



Principe

Créer une traversée de chaussée équipée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



Réaliser un bateau de 140cm de largeur avec ressaut inférieur à 2 cm de hauteur et bord arrondi côté collège.



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	1				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	2				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				3 770	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C46.2**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Autour du carrefour de la jarre**

Description



Largeur de passage ponctuelle inférieure à 120 cm

Principe

Déplacer le candélabre pour permettre une largeur de cheminement d'un minimum de 120 cm au droit du poteau.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)
Article 1 - 3° Profil en travers

CANDELABRE - déplacement	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de candélabre(s)	1				
démolition revêtement existant					
déposer existant et stockage					
pose plot béton + installation					
raccordement électrique					
raccords, finitions					
TOTAL				3 530	<i>oct-11</i>

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C47.1**

Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TRAV (VOIRIE TRAVERSEE) - Autour du carrefour de la jarre

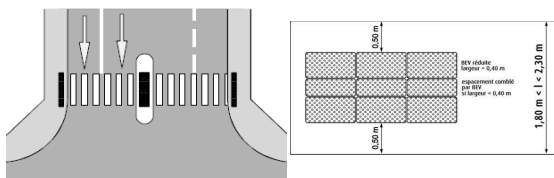
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(RD 98)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 540	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C48.1**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Accès au collège l'Eganaude**

Description



Pente du cheminement excessive

5-6%

Principe

Le cheminement reste inchangé du fait de la topographie des lieux.

Le collège ne sera accessible qu'en véhicule ou avec une aide à la personne.



PAS DE PRECONISATION BATIMENT

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C48.2**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-TROT (VOIRIE TROTTOIR) - Accès au collège l'Eganaude**

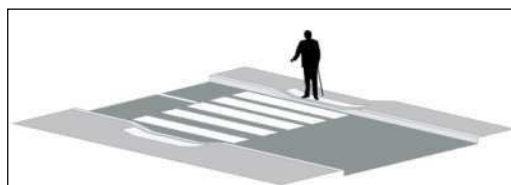
Description



Traversée de chaussée non réglementaire

Principe

Modifier et/ou compléter la traversée avec les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.



(côté parking)



Arrêté du 15 janvier 2007

Article 1 - 4° Traversées pour piétons, 5° Ressauts, 6° Equipements et 10° Feux de circulation permanents

TRAVERSEE DE CHAUSSEE - mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	mois de référence
SIGNALETIQUE AU SOL					
fourniture et pose bande podotactile	2				
mise en contraste bande podotactile existante	0				
fourniture et pose bande de guidage	1				
marquage de la traversée	0				
peinture et finitions					
SIGNALETIQUE SONORE POUR FEUX TRICOLORES					
fourniture et pose module sonore	0				
MOBILIER URBAIN					
fourniture et pose potelet conforme (h=120 cm, contrasté)	0				
raccord de revêtement, finitions (y compris contraste)					
LIAISON AVEC LE TROTTOIR					
création d'un bateau avec ressaut inférieur à 2 cm	0				
meulage de l'arrête pour chanfrein à 1 pour 3	0				
raccords, peinture et finitions					
CHANGEMENT DES GRILLES					
Fourniture et pose d'une grille de 30x30	0				
raccord de revêtement, finitions					
TOTAL				1 140	oct-11

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE BIOT

Site
Zone Saint-Philippe

Localisation
Biot

Obstacle critique n° **C49**

**Fonction Route des dolines partie Ouest
V-PRKG (VOIRIE PARKING) - Du collège l'Eganaude**

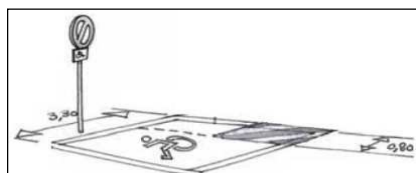
Description



**Absence de place de stationnement réservée
Présence d'un ressaut supérieur à 2 cm dans le cheminement**

Principe

Baliser une place réservée avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m) et signalisation verticale (hauteur 2.20m).



Réaliser un bateau de 140cm de largeur avec ressaut inférieur à 2 cm de hauteur et bord arrondi au niveau de l'entrée du collège.



Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 8° Stationnement réservé

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de place(s)	1			1 200	oct-11
installation panneau B6d + panonceau M6h					
marquage au sol (largeur de 3,30m)					
TOTAL				1 200	<i>oct-11</i>

Arrêté du 15 Janvier 2007 (voirie et espaces publics)

Article 1 - 5° Ressauts

CHEMINEMENT - création bateau	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de référence
	estim	unit HT	€ HT		
nombre de bateau(x)	1			590	oct-11
bordure dépose-repose					
décapage					
fond de forme grave ciment raccords d'enrobé					
TOTAL				590	<i>oct-11</i>